

PROCES - VERBAL 4/2017

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 21 JUIN 2017 A 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 31 mai 2017	3
1. Communications	4
1.1. Communications de la Présidente	4
1.1.1. Représentations et invitations	5
1.2. Communications de la Municipalité	6
2. Ordre du jour	7
2.1. Préavis 13-2017 Création d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette Crédit total demandé CHF 1'181'000.00	7
2.2. Préavis 14/2017 - Rapport de gestion 2016	18
2.3. Préavis 15-2017 - Comptes année 2016	23
2.4. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales	28
2.5. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018	28
2.6. Election du (de la) 1er (1ère) Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018	29
2.7. Election du (de la) 2ème Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018	29
2.8. Election de deux scrutateurs(-trices) pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018	30

2.9. Election de deux scrutateurs(-trices) suppléants(-tes) pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018	30
2.10. Propositions individuelles	31
2.10.1. Postulat « Pour des vignes saines et du vin sans glyphosate » déposé par Antoine Hürlimann, Parti socialiste, Dimitri Simos, Les Verts et Jean-Luc Duvoisin, Parti libéral-radical	31
2.10.2. Réponse de la Municipalité au postulat « Un agenda 21 pour Pully » du conseiller Richard Golay	33
2.11. Divers	34
2.11.1. Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) Anne Schranz	34
2.11.2. Parc de jeux du Port de Pully Verena Kuonen	34
2.11.3. Pully Sound Sound Festival Jean-Luc Duvoisin	35
2.11.4. Répertoire des immeubles communaux Lydia Masméjan, municipale	35
2.11.5. Pully-Plage Valérie Bory Beaud	35
2.11.6. Aménagements floraux Simone Collet	36
2.11.7. Festival Lavaux Classic Nicolas Leuba, municipal	36
2.11.8. Discours de fin de présidence de Mme Anne Viredaz Ferrari, Présidente	36
2.11.9. Discours de M. Gil Reichen, syndic	38

A 18h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 83 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente déclare que nous pouvons délibérer valablement et déclare la séance ouverte.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Madeleine Baumann, Florence Betrisey, Anne-Laure Thévoz et MM. Daniel Aguet, Alexis Bailly, Léopold Cordey, Jean-Luc Duvoisin, Jean-Marc Duvoisin, François Khosrov et Dennis Messerli.

MM. Jean-Robert Chavan et Daniel Hammer ont annoncé qu'ils arriveraient avec un peu de retard.

La Présidente :

Je salue le député Marc Oran qui nous honore de sa présence ce soir. Les députés Guy-Philippe Bolay, Jacques Haldy et Philippe Modoux se sont excusés.

Je souhaite une cordiale bienvenue aux personnes présentes dans les rangs du public ainsi qu'aux nombreuses représentantes de la presse : Mme Marie Nicolier de 24heures, Mme Nina Brissot du Régional, Mme Nicole Busenacht de l'ATS et Mme Aïna Skjellaug du Temps.

A toutes et tous, je vous exprime la vive reconnaissance du Conseil pour l'intérêt que vous portez à nos délibérations. Je remercie aussi pour leur fidèle collaboration le technicien qui assure la sonorisation de la salle et les huissiers qui ont eu fort à faire ces jours avec son aménagement. Nous bénéficions ce soir d'un décor original, vous l'aurez remarqué. Vous vous en doutez peut-être, la belle moquette n'a pas pour objectif premier de rendre nos débats plus feutrés mais, tout comme les structures tubulaires sur les côtés, il s'agit là d'installations provisoires destinées à l'accueil, le week-end prochain, de la première édition du Pully Sound Festival, qui se déroulera ici-même ainsi qu'aux abords de la Maison Pulliérane du vendredi 23 au dimanche 25 juin.

Procès-verbal de la séance du 31 mai 2017

La Présidente :

L'heure n'est pas encore à la fête ; nous commençons donc par l'adoption du procès-verbal de la séance du 31 mai 2017 qui vous a été transmis par courrier électronique dans le délai réglementaire. Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification à proposer ?

Mme Lena LIO demande la parole :

Merci, Mme la Présidente. J'ai simplement une petite remarque. Le député de notre district, M. Nicolas Glauser, est aussi présent. Merci.

La Présidente :

Merci beaucoup. C'est donc par rapport à la séance d'aujourd'hui (Mme Lio confirme). Alors, excusez-moi, M. Glauser, vous êtes salué aussi.

Je reviens à l'adoption du procès-verbal de la séance du 31 mai 2017. Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification concernant ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Il est donc adopté d'office et je remercie M. Bernard Montavon, son auteur.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET DE LA PRESIDENTE

Changement à la tête du groupe de l'Alliance du Centre

Le conseiller Philippe Haldy m'a annoncé, dans un courrier électronique reçu le 14 juin, que Mme Verena Kuonen, après 9 ans de bons et loyaux services en tant que présidente de groupe, passera le flambeau à sa collègue Nadia Privet qui présidera à la destinée du groupe de l'Alliance du Centre dès le 1^{er} juillet 2017. Je remercie Mme Kuonen pour son important engagement et souhaite plein succès à Mme Privet dans ses nouvelles fonctions.

Démission

Le conseiller et scrutateur Antoine Hürlimann m'a annoncé sa démission du Conseil au 30 juin 2017. Je vous donne lecture de la lettre qu'il m'a adressée le 16 juin :

« Madame la Présidente du Conseil communal de Pully, Chère Anne,
Par ce courrier, je vous présente ma démission pour le 30 juin du Conseil communal de Pully. Un nouvel engagement professionnel me contraint à renoncer à mes activités politiques. Durant l'année et demie où j'ai eu l'honneur de siéger au sein de ce conseil, j'ai eu énormément de plaisir à découvrir les coulisses du législatif pullièran. Rencontrer des citoyens et des citoyennes engagés, de gauche comme de droite, a été un vrai enrichissement et il me coûte sincèrement de quitter notre collègue. A force de discussions parfois musclées mais aussi de verres plus joviales, certaines amitiés se sont nouées. Ces relations privilégiées vont évidemment me manquer. Je suis reconnaissant d'avoir pu participer à la vie politique de ma commune de cœur. J'espère aussi avoir démontré avec d'autres qui continuent de siéger à vos côtés que la jeunesse a sa place au sein de votre collègue. La place est là. Il suffit de la prendre.

Je laisse derrière moi trois postulats, un quatrième sera présenté ce soir, et soyez assurés que je suivrai les réponses de la Municipalité avec grand intérêt malgré mon absence de cette assemblée. J'ai aussi, ce soir, une pensée émue pour Gérard Mieli, ancien président du PS Pully, qui a quitté notre Conseil il y a peu. Par ces mots, je souhaite le remercier encore une fois pour la confiance qu'il m'a accordée. Merci aussi à mon groupe pour sa bienveillance à mon égard.

Enfin, et c'est peut-être la chose qui me tient le plus à cœur, après ce parcours à vos côtés, j'aimerais adresser des sincères remerciements à ceux avec qui j'ai collaboré à l'écriture des différents postulats. Sans eux, aucun de ces textes n'aurait vu le jour. Je suis fier d'avoir participé à des initiatives qui transcendent les partis de notre Conseil, avec des individus de toutes les couleurs politiques et reste persuadé qu'une plus grande collaboration entre nos différents groupes ne pourra qu'être bénéfique à la ville de Pully et à ses habitantes et habitants.

En vous souhaitant tout le meilleur pour la suite, recevez, Madame la Présidente, Chère Anne, mes salutations distinguées. Antoine Hürlimann »

Au nom du Conseil communal, je remercie Antoine Hürlimann pour son investissement intense et créatif, tant au niveau du Conseil que dans le domaine de l'animation culturelle et sociale de Pully. Nous regrettons que tu nous quittes déjà, Antoine. Ton dynamisme et ton enthousiasme nous manqueront, c'est certain, mais nous te souhaitons plein succès dans tes nouvelles activités et la suite de ton parcours. (Applaudissements)

Dépôt de motions, postulats et interpellations

En vue de cette séance, un postulat intitulé « Pour des vignes saines et du vin sans glyphosate » a été déposé conjointement par les conseillers Antoine Hürlimann (Parti socialiste), Dimitri Simos (Les Verts) et Jean-Luc Duvoisin (Parti libéral-radical). Ce document vous a été transmis et nous le traiterons au point de l'ordre du jour « Propositions individuelles », tout comme la réponse que nous a fait parvenir la Municipalité au postulat « Un Agenda 21 pour Pully » du conseiller Richard Golay.

Je vous signale aussi que j'ai reçu deux courriers dernièrement. Le premier lundi dernier qui vous a aussi été adressé à vous les conseillers communaux. Il s'agissait d'un courrier du Comité de sauvegarde à propos de la Maison Ramuz. Celle lettre, je la mentionnerai encore lorsque nous aborderons le préavis 13-2017 concernant la création d'un espace muséal.

Cet après-midi, j'ai encore reçu un autre courrier électronique concernant ce même sujet et je vous en parlerai aussi. Il m'a été adressé par un membre de la Fondation Ramuz, M. Henri Niggeler. J'y reviendrai aussi lorsque nous aborderons le point 1 à l'ordre du jour concernant le préavis 13-2017.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis la dernière séance du Conseil, j'ai eu l'occasion de découvrir, le 1er juin, les superbes toiles du **peintre Edouard Morerod «Entre soleil et solitude»**, lors d'une visite commentée au **Musée d'art de Pully**. Je vous encourage vivement à ne pas manquer cette magnifique exposition, aux couleurs contrastées, qui nous emmène à la rencontre de gens qui vivaient à Paris, au sud de l'Espagne ou même au Maroc au début du XXe siècle. Elle est encore visible jusqu'au 30 juillet.

Le 2 juin, c'était la Fête de la Société de sauvetage. Nous étions 5 membres du Bureau (les scrutatrices suppléantes, le secrétaire communal, le 1er Vice-président et moi-même), accompagnés de quelques renforts trouvés sur place, à ramer à bord du «Qui Vive», sur les eaux calmes du Léman. Un grand merci à la Société de Sauvetage pour son invitation et pour l'organisation de cette belle fête. Pour plusieurs d'entre nous, rameurs inexpérimentés, c'était une première mais nous y avons pris plaisir et nous nous sommes promis d'y retourner l'an prochain avec l'espoir que certaines et certains d'entre vous, conseillères et conseillers communaux, viendront compléter le team Conseil communal. Bravo aussi à toutes les autres sociétés locales qui ont pris part à ces joutes sportives et conviviales.

Le 6 juin, j'ai répondu à l'invitation du président du Grand Conseil, Grégory Devaud, qui conviait les présidentes et présidents des conseils communaux à une **rencontre dans la nouvelle salle du Parlement vaudois et à une visite du bâtiment reconstruit et rénové**. A cette occasion, le président Devaud avait demandé à M. Frédéric Grognuz, vice-président de la Cour des comptes, de nous présenter les missions et le fonctionnement de cette institution et surtout de nous parler plus particulièrement de l'organisation, du financement et du contrôle démocratique des associations de communes vaudoises, suite à une analyse menée sur ce sujet par la Cour des comptes l'an dernier. Cette étude est publiée sur le site internet de l'institution, vous pouvez

donc en prendre connaissance. Les sondages effectués lors des procédures d'audit ont mis en évidence que certains membres des conseils communaux des communes associées sont souvent insatisfaits et critiques vis-à-vis des **associations de communes**, en raison principalement d'une **mauvaise communication sur l'activité des associations** et de l'incertitude relative à l'importance des dépenses engagées par celles-ci. Pour y remédier, il est prévu, dans plusieurs communes, que les délégués rapportent régulièrement au Conseil communal sur ce qui se passe dans les conseils intercommunaux. J'ai eu l'occasion de voir que cela se pratiquait déjà, par exemple à Belmont, et c'est une **amélioration que nous pourrions aussi introduire à Pully**. Cela reviendra à la prochaine présidente ou au prochain bureau.

Le 10 juin, j'ai représenté le Conseil communal à la **kermesse de la Paroisse St-Maurice**. Cette fête traditionnelle était organisée pour la première fois à la Maison pulliérane et les messes du samedi soir et du dimanche matin ont été célébrées au Foyer, à côté de la Grande salle. Ce déménagement représentait une grande inconnue pour les organisateurs mais le public est venu nombreux, faisant de cette kermesse un succès. La paroisse est reconnaissante à la commune de Pully de l'avoir généreusement accueillie dans ses locaux.

Le 16 juin, j'ai participé, en compagnie de plus de 180 convives, au **repas de soutien du Pully Football**. Le conseiller municipal Nicolas Leuba était également présent, de même que M. Sébastien Cornuz, chef de service, qui représentait la Direction des domaines, gérances et sports. Comme l'a relevé le municipal Nicolas Leuba dans son allocution, le Pully Football est le deuxième plus grand club sportif de Pully en nombre de membres. Son président, M. Joël Marmier, a remercié les autorités pulliéranes pour leur soutien et s'est réjoui du futur développement des installations du club.

D'ici la fin toute proche de mon mandat de présidente du Conseil, j'aurai le plaisir d'honorer encore trois invitations : celle des organisateurs du **Sound Sound Festival**, le 23 juin. Le 26 juin, j'irai assister à la séance du **Conseil communal de Paudex** et le 29 juin aux **promotions des écoles de Pully**.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

J'ai vu que la Municipalité a fait déposer une communication sur les tables, ce soir, la communication 11-2017. Est-ce qu'elle souhaite nous faire part d'autres communications ?

M. Gil REICHEN, syndic :

Non, Madame la Présidente.

La Présidente :

Ce n'est pas le cas. Nous allons donc directement enchaîner avec l'ordre du jour de la présente séance.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Vous avez reçu l'ordre du jour dans le délai requis. En revanche, vous n'avez pas reçu tous les documents relatifs aux points de l'ordre du jour dans les délais réglementaires. Le problème concerne le point 2, le rapport de gestion 2016. Si vous avez eu tout loisir de prendre connaissance du rapport de la Municipalité qui a été envoyé à temps, il n'en va de même du rapport de la Commission de gestion qui ne vous a été transmis que lundi dernier et des réponses de la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de gestion, qui ont été adoptées aujourd'hui-même et qui sont disponibles sur vos tables ce soir.

Je comprends que vous puissiez être mécontents, comme moi, du non-respect des délais, ce qui ne nous facilite pas la tâche. Je propose néanmoins de maintenir ce point à l'ordre du jour et vous invite à faire preuve de bienveillance. En effet, il n'est jamais facile pour un président novice dans cette fonction de maîtriser d'emblée toutes les subtilités du règlement liées aux délais et aux procédures (même s'il est docteur en droit). Je vous rends attentifs au fait que le vote sur la gestion et les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin. Et, si vous deviez refuser d'examiner la gestion 2016 ce soir, le Conseil devrait se réunir à nouveau la semaine prochaine, ce que probablement nul ne souhaite.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc adopté.

2.1. Préavis 13-2017 Création d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette Crédit total demandé CHF 1'181'000.00

La Présidente :

En raison de la notoriété de l'écrivain Charles-Ferdinand Ramuz, la décision que notre Conseil est amené à prendre ce soir connaît déjà un retentissement qui dépasse très largement les frontières communales. Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux, vous avez eu abondamment la possibilité de vous documenter sur les enjeux de ce projet, ce qui ne rend pas pour autant la tâche plus facile.

La Municipalité, outre le préavis qu'elle nous soumet, a organisé une séance d'informations à l'intention des membres de notre Conseil et je l'en remercie. Les conseillères et les conseillers ont par ailleurs reçu en début de semaine une lettre du Comité de sauvegarde de la Muette qui souhaite que le Canton de Vaud s'investisse davantage, de manière à ce que puisse être aussi préservé l'appartement du premier étage de la Muette où a vécu l'écrivain. Le Comité qui a déposé hier une pétition munie de quelque 1800 signatures à la Chancellerie cantonale invite les conseillères et les conseillers communaux à ne pas entrer en matière aujourd'hui sur le préavis municipal afin de permettre la poursuite des pourparlers entre les différents intervenants.

A noter encore que de nombreux articles et courriers des lecteurs sont parus récemment dans la presse, exprimant des avis divergents sur les enjeux de la mise en valeur et de l'héritage de C.-F. Ramuz. Je vais vous lire aussi le courrier reçu tout à l'heure que je viens de découvrir et dont vous n'avez pas encore eu connaissance. Ce courrier est adressé au Conseil de direction de la Fondation C.-F. Ramuz avec copie à la présidente

du Conseil communal de Pully ainsi qu'au Conseiller fédéral Alain Berset, au Président du Grand Conseil vaudois, Grégory Devaud, et aux organes cantonaux et fédéraux de surveillance des fondations.

Je cite : « Mesdames et Messieurs, je viens d'apprendre aujourd'hui par la voie de la presse vaudoise que la fondation dont vous assurez la pérennité afin de maintenir vivante la mémoire de l'œuvre de C.-F. Ramuz et d'encourager la création littéraire romande et les écrivains suisses de langue française, a pris la décision de soutenir le projet d'espace muséal La Muette. Voici maintenant près de 40 ans que je joignais en tant que membre votre fondation avec pour seul motif de soutenir les buts de votre fondation tels que mentionnés dans ses statuts. A cette époque, la formation de ce conseil de direction ainsi que la large palette de ses membres représentant l'ensemble des autorités civiles de nos cantons romands ainsi que celles des villes de Lausanne et Pully, ajoutées aux délégués des auteurs suisses, musées et bibliothèques semblaient garantir une promotion efficace et sans craintes de l'œuvre de C.-F. Ramuz et la conservation des documents et des lieux attachés à l'écrivain. C'est la raison pour laquelle je ne peux croire que cette opération immobilière soutenue par l'exécutif de la Ville de Pully ainsi sa représentation muséale épaulée par les autorités de l'exécutif du Canton de Vaud ignore de manière scandaleuse les statuts de la Fondation C.-F. Ramuz, précisant dans son article 2, ch. 1, let c :

Article 2 : « Les buts principaux de la Fondation sont les suivants :

ch. 1 : maintenir vivante la mémoire et l'œuvre de C.-F. Ramuz

let c : en veillant, avec la Municipalité de Pully et l'Association des musées de Pully, à la sauvegarde dans son état actuel de la maison de C.-F. Ramuz La Muette et à l'enrichissement des collections du Musée de Pully concernant C.-F. Ramuz.

D'autre part, je suis très étonné qu'en tant que membre de la Fondation je n'aie reçu aucune information à ce sujet. Le dernier courrier reçu de votre part étant le rapport annuel de la Fondation C.-F. Ramuz pour l'année 2015. Sans réponse de votre part et si ce projet d'espace muséal venait à être approuvé, une décision du Conseil communal de Pully devrait, semble-t-il, être prise ce mercredi soir 21 juin, je vous prierais de prendre note, avec mes regrets, de ma démission définitive de la Fondation C.-F. Ramuz. L'article 14, le dernier article des statuts mentionnant :

- Le Conseil de direction élabore un règlement concernant les détails de son administration. Ce règlement est soumis à la sanction de l'autorité de surveillance.

- Les présents statuts approuvés par le Département fédéral de l'intérieur ont été adoptés le 22 décembre 1950, révisés en 1975, 1997 et 2012.

Pour cette raison, une copie de ce courriel est transmise ce jour à M. le Conseiller fédéral Alain Berset, M. le Président du Grand Conseil vaudois M. Grégory Devaud, Mme la Présidente Anne Viredaz du Conseil communal de Pully et aux organes cantonaux et fédéraux de surveillance des Fondations.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous porterez à ce message et mes respectueuses salutations ». Henri Niggeler

Voilà. Vous avez ainsi connaissance de tous les documents relatifs à cet objet. Les circonstances dans lesquelles le Conseil communal est amené à se prononcer ce soir ne sont pas faciles. Je signale aussi qu'un amendement a été déposé par le groupe PLR.

J'invite maintenant à la tribune M. Pierre Zappelli, président et rapporteur de la commission ad hoc..

Pierre ZAPPELLI, président et rapporteur de la commission ad hoc :

Comme vient de le rappeler dans l'introduction à mon rapport Mme la Présidente, la Commission a eu connaissance, bien entendu, des nombreuses polémiques qui ont entouré l'idée même de créer un espace muséal. Ces questions, nous ne les avons pas traitées. Tout l'aspect polémique de la question n'a pas été – et cela de manière volontaire – traité par la Commission. Nous nous sommes concentrés sur le préavis qui nous était présenté, très complet, que vous aurez certainement lu, compte tenu aussi de l'intérêt particulier de cet objet. Nous nous sommes donc aussi concentrés sur les questions qu'il posait. La Commission a estimé avoir été renseignée de manière très complète par le préavis, ce qui m'a permis aussi de rédiger un rapport de commission relativement succinct pour ne pas répéter tout ce qui était déjà dit dans le préavis et de manière très claire. Voilà pour l'aspect question préliminaire ou l'aspect polémique de cette question. Pour le reste, nous avons concentré – comme vous l'aurez lu, je ne répète pas ce qui est écrit dans le rapport que vous avez sous les yeux – nos principales discussions, après la présentation du projet et la visite des lieux. Le principal intérêt a porté sur le coût de ce musée, non pas tant le coût de la construction ou celui des installations mais bien plutôt le coût d'entretien en personnel notamment. C'est ce qui a donné lieu à la majeure partie des questions posées aux personnes responsables qui nous ont toutes répondu de façon extrêmement exhaustive.

En présentant le rapport de ma commission il y a deux jours dans le groupe, je me suis dit qu'il y avait peut-être une question qui méritait une précision. Vous voyez, par exemple, que dans les postes à pourvoir, il y a un conservateur du musée à 70 % et un médiateur. La première fois que j'ai lu médiateur, ma déformation professionnelle aidant, j'ai pensé à médiateur judiciaire, mais cela n'a rien à voir. Le médiateur – et c'est une précision que j'ajoute à mon rapport – c'est, au fonds, celui qui développe la programmation des activités, les études, la recherche, les évaluations, les publications qui visent à mettre en lien le musée, ses objets, ses œuvres ainsi que son potentiel culturel avec le public actuel et potentiel. Voilà un peu la définition que j'ai trouvée du mot médiateur qui est donc un poste essentiel dans la muséologie moderne et qui ne peut pas être confondu avec le conservateur. Le conservateur n'est pas médiateur, le médiateur n'est pas conservateur. Toutes ces explications et d'autres sur l'importance des postes, sur le fait ou non que l'on augmente de 10 % ici ou de 10 % là, toutes ces questions ont été posées, de façon extrêmement responsable et complète par les membres de la Commission et des réponses ont été apportées de manière tout aussi claire.

Vous avez vu dans le résultat du vote que la Commission était fort partagée sur ce point ; un amendement a été déposé qui le sera probablement tout à l'heure aussi, qui a trouvé que la Commission a un peu renvoyé les membres dos à dos sur ces points-là. Sur le principe même, encore une fois, de la construction de cet espace muséal, il n'y a pas eu de doutes. Tout le monde a été d'accord avec l'idée proposée par la Municipalité, donc la création de cet espace muséal et non pas le rachat de l'immeuble, la location de l'ensemble des lieux, etc., etc. Toutes ces questions-là n'ont même pas été discutées, sauf une partie. Tout le monde s'est montré d'accord sur le fond avec le projet. La seule question qui a suscité diverses interrogations était les coûts d'entretien essentiellement.

Voilà. Je ne veux pas répéter ce qui a été écrit, donc je me borne à cela pour l'instant. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci M. Zappelli.

J'ouvre immédiatement la discussion sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. Nous passons au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une très large majorité avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond.

Mme Simone COLLET demande la parole :

Oui, Charles-Ferdinand Ramuz mérite davantage qu'un espace muséal de 100 m² pour mettre en évidence à la fois une œuvre foisonnante et ses liens avec les grands créateurs de son temps, en Suisse, certes, mais dans le monde aussi. Pour ce poète et romancier, qui fit à notre ville l'honneur d'y résider et dont il évoque les charmes dans ses écrits, le projet d'aménagement qui nous est proposé n'est certes pas à la mesure de son passage parmi nous, mais, malheureusement, jusqu'à présent, le Canton de Vaud qui devrait, à l'évidence, soutenir la mise en lumière d'un écrivain de cet envergure s'est dérobé et n'est sans doute pas prêt à changer d'ici quelques temps sa position alors que la Constitution fédérale, selon l'art. 69 al. 1 stipule : « La culture est du ressort des cantons ». Nul doute que la position du Canton pourrait changer bientôt.

Dès lors, dans les circonstances actuelles, consciente des enjeux, notre Municipalité propose de supporter le modeste projet actuel sans soutien cantonal pour l'instant. Bien que limité, l'espace muséal n'en est pas moins intéressant, interactif et doté d'une muséographie moderne et attractive selon le concept détaillé qui nous a été présenté récemment ici même par Mme Rivier, directrice du Musée d'art de Pully. Pour faire de cet espace l'un des pôles phares de Pully et un atout certain également dans le domaine touristique que Pully souhaite développer. Cependant, afin d'offrir à Ramuz un accueil véritablement à la mesure de son génie, il faut que reste ouverte la possibilité de disposer à terme, avec bien sûr l'accord de la famille, de l'espace situé en l'étage. Le coût, élevé, certes, mais, chers collègues, nous avons récemment accepté de financer un projet sportif assez coûteux, acceptons cette fois un projet culturel. Le destin ne repasse pas les plats. C'est aujourd'hui qu'il faut saisir cette occasion. Ne soyons pas aux yeux du monde une ville ingrate et chiche, refusant à un artiste de niveau international un espace de, provisoirement, 100 m², en attendant un développement ultérieur pour perpétuer une œuvre et sa mémoire. Il en va non seulement de notre honneur, chers collègues, mais de notre réputation. Ne soyons pas la risée du monde, évitons les railleries et osons dire aujourd'hui avec cœur oui à ce projet à compléter. Il est digne de l'artiste, il est digne de nous et notre ville en sortira grandie.

Mme MUMENTHALER demande la parole :

Je parle au nom du groupe UDC. Le 24 juin 2008, le Conseil communal a accepté le préavis 8-2008 intitulé « Avenir du Musée de Pully » avec l'établissement d'un budget global de CHF 300'000.- par an. Deux ans après, les charges étaient déjà à CHF 500'000.-, puis en 2015 à CHF 938'000.- et en 2016 à CHF 1'023'000.-. Le mini musée de la Muette, avec ses 100 m², va représenter dès le départ CHF 515'000.- de

frais au total, soit à lui seul plus de la moitié des charges des deux autres espaces muséaux. Vous voulez créer une troisième entité muséale à part entière offrant la découverte de l'œuvre de l'écrivain C.-F. Ramuz, soutenu par un apport multimédia et sonore. Si nous saluons le talent et l'efficacité de notre conservatrice qui, depuis son entrée à la commune de Pully, a su développer l'espace muséal avec beaucoup de volonté et de pugnacité, nous ne pouvons souscrire à ce projet apportant une telle incidence financière pour notre commune.

CHF 345'000.- pour les ressources humaines nous semblent disproportionnés pour l'animation de ces 100 m2. Passés l'inauguration et la première année d'exercice de ce musée, il faudra moult publicités pour garantir un minimum de visiteurs hormis les écoliers de Pully. Les comptes de la Commune sont en déficit. Nous avons de gros travaux à venir selon votre programme de législature. Nous pensons qu'il n'est réellement pas raisonnable d'investir plus de CHF 500'000.- la première année pour un nouveau musée, fût-il pour notre cher Charles-Ferdinand Ramuz. Pour ces motifs, l'UDC ne soutiendra pas la création de ce troisième espace muséal selon les conclusions du préavis 13-2017 qui nous a été soumis.

P.S. Si la Société de sauvegarde de la Muette est intéressée, qu'elle fasse un appel à des fonds, à l'instar de ce qu'on a fait pour la rénovation des bateaux de la CGN. Merci.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Le Parti socialiste aurait effectivement voulu un projet d'une plus grande envergure au vu de l'envergure de l'artiste et de l'écrivain dont nous parlons aujourd'hui. Cependant, la situation actuelle qui fait que le Canton n'a pas, pour l'instant, voulu s'impliquer plus que ce qu'il fait aujourd'hui, fait que le projet que la Municipalité nous présente aujourd'hui est un projet de très grande qualité. Je tiens aussi à souligner que l'équipe actuelle en charge du Musée a fait preuve d'une efficacité absolument remarquable, parvenant à inviter le premier ministre français Dominique de Villepin dans une exposition qui a été extrêmement mise en valeur et médiatisée. Par conséquent, nous estimons qu'il est absolument fondamental de donner tous les moyens à l'équipe actuelle du Musée pour leur permettre de réaliser des projets d'une aussi grande envergure et ainsi de faire vivre l'œuvre de Ramuz de la plus belle des manières. Nous vous invitons donc à voter pour le préavis sans modification. Je vous remercie.

Mme Nathalie JAQUEROD demande la parole :

Le groupe PLR salue le projet d'espace muséal présenté par la Municipalité. Il apprécie tout particulièrement cette idée novatrice de partenariat public-privé qui respecte les intérêts de chacune des parties partenaires au projet. En ces temps plutôt instables, où les comptes de la Commune montrent des signes inquiétants de péjoration, le groupe PLR est toutefois d'avis qu'à l'instar de l'ensemble des services de l'administration communale qui ont fait de gros efforts ces dernières années, le nouvel espace muséal pourrait faire tout aussi bien avec quelques moyens en moins. Depuis 2013 en effet, l'effort consenti par la Commune pour les musées pulliérans – Musée d'art et Maison romaine – a été conséquent puisque les charges nettes, soit les charges évoquées par Mme Mumenthaler moins les revenus, ont presque doublé, passant de CHF 485'000.- en 2013 à CHF 898'000.- en 2016, et le nombre d'EPT (équivalent plein temps) de 2,2 à 5,3.

Il ne semble dès lors pas déraisonnable d'attendre de la direction des musées réunis la recherche de synergies efficaces. C'est pourquoi le groupe PLR vous propose un

amendement qui vise à réduire de 0,5 EPT et de CHF 47'000.- le total des charges de fonctionnement prévu pour le budget 2018. A dessein, le groupe PLR laisse toute latitude à la Municipalité pour définir la meilleure adéquation de la réduction proposée. En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer l'amendement suivant au point 6 des conclusions du préavis, et je rappellerai l'entier du point 6 : « d'accepter qu'il soit porté au budget dès 2018 les ressources nécessaires à la gestion de l'espace muséal selon les chapitres 5.3, 5.4 et 5.5 du présent préavis ». La partie modifiée par l'amendement est la suivante : « Le chapitre 5.5 est réduit de 0,5 EPT et de CHF 47'000.-, portant ainsi le nombre des EPT à 2,7 et le coût annuel des salaires et charges sociales à CHF 298'000.- ».

Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :

Lors de la commission ad hoc à laquelle j'ai participé, nous avons posé la question suivante à la Municipalité en ce qui concernait un éventuel droit de préemption pour l'achat de la maison le jour où, peut-être, les héritiers souhaiteraient la vendre. Je ne sais pas s'il est possible de mentionner cet aspect au procès-verbal puisque ce soir nous votons sur le préavis qui ne comporte pas ce point. Or, il semble en tous cas au groupe socialiste que c'est un point important qui entre quand même dans la réflexion. Donc, je souhaiterais que cette question qui semble être discutée pour l'instant entre la Municipalité et les héritiers dans le cadre de la convention qui doit être signée avec le notaire soit peut-être mentionnée afin qu'il reste cette trace-là lors de la séance de ce soir, puisque c'est ce soir que nous votons. Merci.

La Présidente :

Votre demande sera notée au procès-verbal dans la mesure où votre intervention sera notée au procès-verbal. Si vous voulez davantage, il faudrait présenter un amendement aux conclusions du préavis de la Municipalité.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je vous propose de rejeter l'amendement PLR pour la raison suivante. Comme il est très bien expliqué dans le préavis, un conservateur n'est pas un médiateur, un médiateur n'est pas un conservateur. Nous avons besoin des deux forces. Ensuite, si on veut vraiment faire vivre cet espace muséal, si on veut avoir une légitimité à l'extérieur, comme ça a très bien été expliqué par Mme Rivier, il nous faut des personnes compétentes, des personnes qui participent au rayonnement de Ramuz, des personnes qui soient capables d'aller à l'étranger, d'être des experts dans la littérature Ramuzienne, des gens qui sont vraiment capables de donner envie de lire Ramuz. Je crois que cela a été extrêmement bien dimensionné, la Municipalité a réfléchi, la conservatrice aussi. Ils ont essayé de faire mieux avec moins, ils ont déjà tout regardé et je crois que la proposition qui est faite est une proposition modeste mais ambitieuse qui permettra à cet espace de vivre bien et de faire rayonner Pully. L'amputer de 0,5 EPT, c'est simplement enlever une grande partie des moyens et, peut-être, péjorer le projet. Je vous invite donc à rejeter cet amendement. Merci.

Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :

D'entente, je crois, avec le groupe, nous déposons un amendement qui va dans ce sens-là pour le point 4.1, je crois, la mise à disposition des lieux. Il faut que je le formule de façon un peu improvisée mais l'idée serait que la Municipalité puisse nous tenir informés de ses négociations qui ont lieu pour la signature de cette convention et, en

particulier, pour le point de son droit de préemption éventuel quant au rachat de la maison si un jour elle est mise en vente par les héritiers. Merci.

La Présidente :

Alors, par rapport au règlement, les amendements doivent être remis par écrit. Ainsi, je vous prierais de bien vouloir me transmettre un amendement écrit.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, quand même quelques mots sur cet important projet. Il y a eu beaucoup de déclarations. Une question peut-être un peu plus précise sur laquelle je reviendrai au sujet du droit de préemption et puis, quand même vous dire quelques mots de manière générale par rapport à ce qui a été dit ce soir sur ce projet qui a commencé de manière un peu particulière avec une entrée en matière un peu spéciale, comme disent les Vaudois, avec la lecture de courriers qui sont plus de nature privée et le Président a bien rappelé que la Commission ne s'est pas concentrée sur la polémique mais plutôt sur le projet de la Municipalité, et c'était son rôle.

Dire, en quelques mots – et on a eu l'occasion de le dire, notamment dans la séance d'informations que nous avons faite à l'intention du Conseil – que dans ce projet, la Municipalité s'est tout d'abord voulue respectueuse de la famille, des héritiers. Elle s'est, dans un premier temps, tenue à leur disposition sachant qu'ils avaient manifesté d'emblée, dès le décès de la fille de Ramuz, leur intention d'ouvrir une partie de la propriété au public. Cette intention a été reprise d'une manière un peu tronquée dans le titre de l'article à l'époque qui parlait d'ouverture de toute la maison au public, en particulier aux Vaudois. Donc, une approche respectueuse. Les héritiers ont confirmé ce souhait d'ouvrir une partie de cette propriété au public. En faisant cela, ils ont déjà fait une entorse très claire au vœu de la fille de Ramuz qui avait exclu toute ouverture de la maison au public. Ils ont considéré que cette concession, avec comme finalité la promotion de l'œuvre de Ramuz, ceci, en finalité, aurait probablement été admis par Marianne Olivieri. Voilà comment les choses sont parties.

J'ai entendu parler de projets plus grands. Aujourd'hui il n'y a pas de projet plus grand. Vous savez, on a un projet que l'on trouve raisonnable et vous avez vu son coût. C'est un effort conséquent pour la Ville. Je crois qu'il faut être conscient, même si, évidemment, on ne peut jamais prévoir l'avenir, je ne sais pas ce qui se passera dans 20 ans ou dans 15 ans ou dans 30 ans, mais je crois qu'il ne faut pas s'imaginer ce projet comme une première étape et une ouverture sur un projet plus grand. Je crois qu'il faut respecter cette propriété privée. Les héritiers l'ont très bien exprimé lors de la conférence de presse. Il s'agit d'une propriété à laquelle ils sont attachés, dans laquelle ils ont vécu, dans laquelle ils ont partagé des bons moments, des moments heureux, des moments plus tristes et ils ont un vrai attachement à cette propriété et une vraie volonté de la garder au sein de la famille, pour leurs enfants aussi, ainsi que pour les générations futures.

A ce sujet, je fais directement le lien avec la question du droit de préemption. C'est quelque chose qui a été évoqué avec la famille, c'est-à-dire de donner une sorte de priorité à la Ville en cas de vente de la propriété. Ceci, encore une fois, n'est pas du tout imaginé aujourd'hui par les propriétaires, mais ils se sont déclarés ouverts à cette question qui est toujours en discussion ; il y a une grande ouverture sur ce sujet.

Probablement que nous allons aboutir, avec ce droit de préemption, avec une petite réserve, probablement, dans le cas d'une situation où la vente se ferait au sein de la famille. Dans ce cas, probablement, il serait assez naturel que la Ville n'ait pas une priorité sur un membre de la famille. On est donc encore, vous le voyez, en train de régler ces quelques détails mais qui évoluent dans le bon sens et, évidemment, la Municipalité vous tiendra informés de l'évolution de ces discussions et de la finalisation de la convention. Je ne suis pas sûr que l'amendement soit l'outil approprié puisqu'il devrait porter sur des conclusions du préavis. Cela me paraît a priori plutôt assez compliqué à intégrer et à rédiger et je vous recommanderais plutôt de faire confiance à la Municipalité pour poursuivre les discussions dans le sens que je viens d'exprimer.

C'est un effort important, ça a été relevé, en terme de personnel aussi. Mme Mumenthaler, vous avez raison, la Municipalité l'a constaté et pas elle seule. Le Conseil aussi, puisqu'il a voté chaque budget que vous avez décrit, avec un effort important qui a été fait pour le développement des activités de nos musées, Musée d'art et Villa romaine. Cet effort est certes important mais il porte ses fruits. Aujourd'hui, nos institutions ont une vraie reconnaissance dans toute la région et bien au-delà, une reconnaissance de compétences, de qualité de contenu et cet effort porte ses fruits. Un effort aussi énorme sur la fameuse médiation, donc l'animation, au fond la finalité qui est d'intéresser notamment les générations futures à la vie d'un musée, à l'attrait de ces musées et à l'importance de s'y rendre pour voir ce qui s'y passe. C'est un effort conséquent. La Municipalité en est consciente. La Municipalité sait aussi que le Conseil, dans sa grande majorité, a soutenu cet effort et en apprécie aussi les résultats.

Donc, c'est vrai, pour cet espace muséal, l'effort continue. Il paraît important pour certains. J'ai entendu des raisonnements de beaucoup de monde au mètre carré. Mesdames et Messieurs, on n'arrête pas le nombre de personnes nécessaires au fonctionnement d'un espace muséal ou même de n'importe quelle activité en fonction de la surface. Je vous laisse imaginer le nombre de personnes qu'il faudrait mettre dans nos forêts ou même dans nos bâtiments scolaires si l'on devait tenir compte d'un quota au mètre carré. La qualité de cet espace ne dépend pas du nombre de mètres carrés. La qualité de cet espace et la promotion de l'œuvre de Ramuz qui y sera faite dépendent de la qualité de ce qui sera proposé dans cet espace. Pour proposer une qualité, il faut un effort en ressources humaines et je peux vous assurer que je connais le talent de Delphine Rivier, directrice, et toute son équipe, pour convaincre la Municipalité de leurs projets.

Mais ce n'est pas simplement un talent de conviction. C'est aussi une expérience réelle de ce qu'il faut pour faire fonctionner un espace muséal et un musée aujourd'hui. On ne peut plus simplement – j'ai eu l'occasion de le dire – mettre quelqu'un à l'entrée, si possible un étudiant payé un minimum, pour déchirer un billet et laisser les gens se promener. Si on veut avoir du succès et faire venir du monde, et c'est la finalité, il faut faire un effort, il faut faire des animations, il faut faire venir les gens, il faut faire de la promotion, de la communication. Tout cela demande des ressources. C'est un effort important CHF 500'000.-. Encore une fois, la Municipalité le sait.

Vous pensez bien qu'elle est aussi consciente de la situation financière qu'on vit aujourd'hui et qu'on espère momentanée, mais, au fond, on a fait une réflexion sur cet espace. Nous avons été approchés très tôt par rapport à Ramuz, dès le décès de Mme Olivieri, pour savoir ce qu'on allait faire. On s'est dit que notre responsabilité était de

proposer un projet au Conseil communal. Mme la Présidente a parlé de difficultés, de situation difficile. Je ne crois pas. La situation est à mon avis très claire pour vous. Nous avons assumé notre responsabilité en montant ce projet, en vous le proposant ce soir, et c'est votre tour d'assumer cette responsabilité en essayant de savoir si c'est un projet qui vaut la peine et qui peut être supporté par la Ville de Pully. Malgré la situation financière d'aujourd'hui, notre conviction c'est qu'une ville comme Pully peut assumer une charge pérenne de l'ordre de CHF 500'000.- par année, qu'on espère, effectivement, pouvoir réduire avec des contributions privées ou, pourquoi pas, même si le Canton a fermé la porte, des contributions quand même du Canton sur certains projets. Il y a plein de gens qui trouvent qu'il faut faire beaucoup de chose pour Ramuz, probablement à juste titre, mais il y en a peu qui ont ouvert leur portemonnaie jusqu'ici, à part la Ville de Pully qui propose d'assumer cette responsabilité. Je vous encourage vivement à voter ce projet.

La Présidente :

Merci M. le Syndic. Je préciserai juste par rapport à la remarque que vous avez faite au début que le courrier que j'ai mentionné ce soir n'était pas de nature privée vu qu'il m'a été adressé en tant que présidente du Conseil communal. Il m'est parvenu dans l'après-midi, ce qui ne me laissait plus le temps d'en faire un résumé. Voilà pourquoi je vous en ai donné lecture in extenso.

M. Richard PFISTER demande la parole :

Mme Jaquerod, dans l'introduction de son amendement, a souligné le fait que le groupe ne précisait pas quel poste il fallait raboter mais qu'il laissait à la Municipalité la possibilité d'utiliser l'amplitude totale pour procéder à cette diminution de 0,5 ETP. D'accord, l'effort de médiation sera très important. On peut donc admettre qu'il faille 70 % de conservateur et 100 % de médiateur. Faut-il, en plus, 10 % en plus de la directrice des musées ? Est-ce qu'il faut s'attendre à ce que le conservateur et le médiateur doivent être chaperonnés ? Ne sont-ils pas eux-mêmes en mesure de faire leur travail ? Pourquoi 10 % de plus de la directrice ? Voilà, par exemple, un point où l'on pourrait trouver quelque chose. Quant aux autres postes d'augmentations de 10 % ou de 20 % ou le nouveau poste d'assistant administratif de 50 %, le groupe PLR pense qu'il peut y avoir des synergies - allons encore un peu plus loin - et formellement posées entre les musées et l'espace muséal Ramuz, voire une collaboration plus intense de certains services de la Commune, comme par exemple le service de la communication qui permettrait peut-être d'éviter de mettre encore 10 % de plus dans l'assistant communication.

Voilà. Pour toutes ces raisons, je pense que l'amendement PLR est totalement justifié et supportable, ne serait-ce qu'en pensant que si l'on donne tout tout de suite, où sont les modifications pour aller chercher les moyens ailleurs ? Comme Mme Mumenthaler l'a suggéré, créer une association des amis qui trouvent des fonds comme on en trouve pour les bateaux du Léman. Si on ne donne pas tout tout de suite, on pourrait envisager de rétablir le 0,5 % après coup, lorsqu'on aura vu que le coût net, après déduction des contributions mirifiques qui auront pu être trouvées, supporte qu'on aille de nouveau à 3,2 ETP. Donc, pour toutes ces raisons, je vous encourage, chers collègues, à voter pour l'amendement PLR.

Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :

Juste pour dire, en fait, que je remercie M. le Syndic pour sa réponse et, du coup, nous retirons cet amendement qui n'a plus lieu d'être. Merci.

M. Richard GOLAY demande la parole :

Je souhaite, au nom du groupe des Verts, dire que nous refuserons l'amendement PLR au préavis et aussi souligner que la magnifique position développée par Simone Collet est celle au nom du groupe des Verts. Je vous remercie.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je vous invite à nouveau à refuser l'amendement des PLR. Moi, j'ai participé à de nombreuses visites guidées qui étaient faites à l'intention des conseillers communaux par Mme Rivier et, à chaque fois, j'ai pu admirer son engagement et à chaque fois on a bien vu que toute l'équipe faisait de nombreuses heures supplémentaires, que l'équipe ne comptait pas ses heures, qu'ils étaient déjà en deçà de ce qu'ils devaient faire depuis bien longtemps. On ne peut donc leur demander de faire encore plus avec moins. Je pense que c'est une demande raisonnable. On ne peut pas avoir un nouvel espace muséal et ne pas donner un peu plus d'EPT par rapport à toutes ces personnes qui participent et qui s'investissent. Donc, je vous prie de refuser l'amendement présenté par le PLR. Merci.

Mme Lena LIO demande la parole :

J'ai une question à notre syndic. Comme j'ai pu le voir, nous avons déjà pour cette année un déficit de CHF 3'400'000.-. J'ai également relevé que vous avez indiqué des coûts annuels jusqu'à 2019. J'aimerais savoir si, avec cette nouvelle péréquation intercommunale, vous pouvez continuer à assumer ce coût sans augmenter les impôts à Pully ? Merci.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Peut-être d'abord une première remarque sur l'intervention de M. Pfister sans entrer dans le détail du pourquoi 10 %, pourquoi 20, ici. Comme l'a dit le président de la Commission, on a eu l'occasion de s'en expliquer dans le détail devant la Commission et je crois que j'aimerais éviter de refaire la séance de commission devant le plénum. Juste une petite précision cependant sur, je crois, ce qui a été mentionné, un éventuel effet incitatif à rechercher des soutiens privés en réduisant le nombre de postes. Je crois que cela n'est pas un argument à retenir. Vous pouvez penser ce que vous voulez de ce qui est proposé en terme d'effectif, j'ai essayé de vous convaincre que c'était réfléchi, mesuré et correspondant à une réalité, mais juste à titre d'exemple, on a beaucoup parlé des charges, de l'évolution des charges de nos musées. Ces trois dernières années, c'est près de CHF 700'000.- d'apports privés qui ont été recherchés et obtenus par nos équipes. C'est donc quand même quelque chose d'important et ce travail va continuer si vous votez ce préavis, évidemment. Ce sera aussi un des rôles, comme on l'a dit en commission, de la nouvelle fondation La Muette qui sera créée.

Maintenant, par rapport à la question de Mme Lio, c'est une question intéressante à laquelle personne ne peut répondre aujourd'hui, ni moi. La conviction, Madame, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir qu'une ville comme Pully, avec sa capacité financière, a les moyens d'absorber une charge financière pérenne de CHF 500'000.-. On a absorbé – vous me direz que ça n'a rien à voir, mais juste quand même pour illustrer un certain nombre de possibilités de notre commune – ces sept dernières

années, à peu près CHF 8 mio d'augmentation de facture sociale sans augmenter nos impôts, et même en les baissant de 2. Donc, voyez comme tout cela est aléatoire. Est-ce que la situation que l'on connaît, que l'on regrette évidemment, de bouclement négatif des comptes 2016 dont on va discuter tout à l'heure, va durer plusieurs années ? Est-ce que la conjoncture va changer, les choses évoluer ? Au début des années 2000, quand la Municipalité, et j'y étais déjà, a tenté par deux fois d'ajuster à la hausse le taux d'impôts, par deux fois elle a perdu en référendum populaire et, malgré cela, quelque part, l'avenir a donné raison aux référendaires, même si ils ne le savaient pas à l'époque car il y a eu toutes sortes de changements de conjonctures, d'évolutions qui ont fait qu'on a non seulement pu développer les prestations de la Ville mais aussi rembourser plus de la moitié de notre dette.

Je crois que la vraie question à se poser et qu'on aura probablement dans les années qui viennent, ce sera de savoir si, au fond, le report prévisible, prévu de charges non maîtrisables violentes sur notre budget se poursuit, si ce report et cette augmentation se poursuivent. Est-ce que politiquement notre option c'est de diminuer d'autant nos charges maîtrisables, donc nos prestations à la population, pour garder quelque chose de stable, ou est-ce qu'on envisage de prendre d'autres mesures ? C'est un débat qui, vraisemblablement, aura lieu le moment venu, mais ce moment n'est pas venu ce soir.

Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

Monsieur le Syndic, si j'ai bien compris, en plus du million de charges que l'on donne pour les deux musées, vous avez reçu des fonds privés pour CHF 700'000.- ? En plus du million ?

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Ecoutez, Madame Mumenthaler, je ne sais pas si on calcule les choses de la même manière. On a des charges pour à peu près un million et tout ça n'est pas caché, ça figure dans nos comptes. On a des soutiens privés pour des projets ponctuels, pour des expositions, des animations. Tout cela est cumulé et figure globalement toujours dans nos comptes et représente à peu près CHF 700'000.- sur ces trois dernières années. Alors, en plus ... moi j'aurais plutôt dit en moins, mais c'est une question de point de vue.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je voulais juste préciser à l'attention de M. Pfister que les aides privées, en général, ne portent jamais sur l'exploitation. Si le Canton de Vaud entre en matière pour une aide, c'est toujours une aide sur un projet. C'est la raison pour laquelle il y a des recettes au niveau des projets – on peut venir avec un projet, on peut obtenir des aides, des privés aussi au niveau du Canton - mais en fait il n'y a pratiquement aucun privé qui est d'accord de financer ce qu'on appelle les frais d'exploitation. C'est pour ça qu'il faut mettre sur pied une équipe, une bonne équipe, une équipe qui est capable, justement, de faire la recherche de fonds aussi, qui est capable de faire de la médiation et qui est capable de faire rayonner cet espace. Donnons-lui une chance, à cet espace, donnons-lui les moyens, laissons-lui le temps de faire ses preuves et revenons ensuite au niveau des budgets si on estime qu'il n'a pas fait ses preuves. Donc, je vous enjoins à refuser cet amendement. Merci.

La Présidente :

Je propose de passer au vote sur l'amendement soumis par le groupe PLR. Je vous rappelle que l'amendement porte sur la conclusion numéro 6. Le début de la conclusion, tel qu'il figure dans le préavis n'est pas modifié. Il s'agit simplement d'ajouter la mention suivante : « Le chapitre 5.5 est réduit de 0,5 EPT et de CHF 47'000.-, portant ainsi le nombre des EPT à 2,7 et le coût annuel des salaires et charges sociales à CHF 298'000.-.

L'amendement est accepté par 46 voix pour, 28 contre et 7 abstentions.

Vote sur le préavis et les conclusions ainsi amendées :

Le préavis 13-2017 amendé est accepté à une confortable majorité avec 17 avis contraires et 13 abstentions.

2.2. Préavis 14/2017 - Rapport de gestion 2016

La Présidente :

J'invite à la tribune M. Cyrille Piguet, président de la Commission de gestion.

Pendant que M. Piguet gagne la tribune, je rappelle la procédure. Conformément à l'art. 117 de notre règlement, le Conseil délibère séparément sur la gestion et les comptes. Il n'est pas donné lecture du rapport de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Les présidents peuvent néanmoins commenter leur rapport et livrer leurs conclusions. La délibération sur la gestion, puis sur les comptes, se déroule de la manière suivante :

- a) la discussion est ouverte sur les points où il y a désaccord entre la commission et la municipalité. Il y a votation même si la discussion n'est pas utilisée.
- b) sur les points où il y a accord entre la commission et la municipalité, il n'y a votation que si la discussion est demandée.

M. Piguet, vous avez la parole.

M. Cyrille PIGUET, président de la commission de gestion :

La Présidente a rappelé tout à l'heure une partie de mon parcours professionnel. Rappelons la citation de Coluche que vous connaissez qui définissait la politique en disant : c'est cinq ans de droit et tout le reste de travers. Donc, j'ai effectivement fait les cinq ans de droit et le reste de travers, mais j'aimerais quand même, ici, malgré ça, remercier les membres de la Commission pour le travail qu'ils ont effectué, parce que ce n'est pas un travail facile. Tout novices que nous sommes, c'est un travail qui doit être fait en groupe, avec la difficulté de départs, de démissions, de changements dans les sous-commissions, ce qui peut parfois rendre difficile le respect des délais. Malgré ça, la Commission a pu faire son travail avec professionnalisme et je tiens aussi ici à remercier le même professionnalisme qui a été celui de la Municipalité et des interlocuteurs des sous-commissions pendant les séances.

Comme l'a rappelé la Présidente, il n'est pas coutume de lire le rapport de gestion ; je vous épargne les quarante-deux pages. L'essentiel, la substance de ce rapport, se trouve finalement dans les vœux et dans les réponses de la Municipalité aux vœux. Dans la mesure où il n'y a pas dissension entre les vœux exprimés par la Commission et les

réponses qui ont été données par la Municipalité, je n'ai pas d'autres commentaires particuliers à vous faire. Merci.

La Présidente :

Merci M. Piguet. Je souhaite aussi remercier le président et les commissaires pour le travail effectué et pour le compte-rendu de leurs investigations qui figure dans le rapport de la commission de gestion. Je relève que la commission de gestion a formulé 6 vœux et 5 observations. Le Conseil ne délibère pas sur les vœux. Il appartient ensuite à la commission de gestion d'en assurer le suivi.

Toutes les observations concernent la Direction de l'Administration générale, des finances et des affaires culturelles. Le Conseil devra se prononcer sur les réponses apportées par la Municipalité aux observations.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Après une longue attente, le rapport de la commission de gestion nous est finalement tout de même parvenu, malheureusement très tard, le lundi matin 19 juin dernier. Comme les réunions de groupe étaient programmées lundi soir à la même date, la plupart des conseillers n'ont pas eu le loisir d'en prendre connaissance et de le discuter, ce que, au nom de l'AdC, je regrette profondément. Par ailleurs, il semblerait que les vœux exprimés par les sous-commissions de la commission de gestion à l'intention de la Municipalité n'aient pas été traités en séance plénière de la Commission, ce qui, pour moi, est également une première depuis que je siége au Conseil communal. Je tiens à préciser que les vœux ont effectivement été traités par la commission de gestion, mais la Municipalité, comme nous le savons maintenant, n'a simplement pas été présente.

Certes, le rapport semble très complet et détaillé mais, pour un bon fonctionnement démocratique, il est dommageable que la procédure appropriée n'ait pas été appliquée. Compte tenu de cette situation, l'Alliance du Centre s'abstiendra lors du vote relatif à la prise de connaissance du rapport de la commission de gestion.

Pour l'AdC : la présidente de groupe. Merci.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Juste en réaction à l'intervention de Mme la Conseillère Kuonen, pour dire que votre président de la commission de gestion s'est expliqué, excusé sur son inexpérience dans ce domaine et son retard. Eh bien, le retard a malheureusement aussi eu lieu dans la transmission des vœux à la Municipalité. La Municipalité, malgré son énorme capacité d'anticipation, ne peut pas répondre à des vœux qu'elle n'a pas encore reçus. Donc, il est vrai qu'on a reçu ces vœux tardivement, bien après que la commission de gestion, apparemment, les ait adoptés formellement, ce qui fait qu'on n'a pas été en mesure de, non seulement préparer une réponse avant le courant de la semaine passée, d'adopter ces réponses formellement ce matin en séance de Municipalité et puis de vous les transmettre dans l'urgence en début d'après-midi et de vous les déposer ce soir sur vos tables.

Alors, c'est vrai qu'on n'a pas eu la traditionnelle séance où je rejoins la commission de gestion pour commenter les réponses aux vœux, simplement parce que je n'avais pas de réponse à approuver, et puis on n'a pas pu faire de séance cet après-midi. Après, le

Conseil est libre de mesurer la portée de ce petit défaut par rapport aux procédures et aux habitudes. Je ne crois pas personnellement que cela soit quelque chose de très grave dans la mesure où la réponse aux vœux ou aux observations de la Municipalité sont régulièrement reprises par la commission de gestion dans l'année qui suit. Et puis encore une petite précision par rapport à la volonté de l'Alliance du Centre de s'abstenir sur la gestion pour vous rappeler, mais est-ce bien nécessaire, que le Conseil vote la gestion de la Municipalité et ne vote pas le rapport de la Commission de gestion. Donc, j'espère quand même que ce petit retard dans la diffusion du rapport de votre commission ne vous empêche pas d'avoir un avis, que j'espère positif, sur la manière dont la Municipalité a géré cette commune pendant l'année 2016.

La Présidente :

Merci, M. le Syndic. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Pour la discussion sur le fond, j'ai prévu de procéder de la manière suivante. Nous allons passer en revue le rapport de gestion de la Municipalité chapitre par chapitre selon l'ordre de la table des matières. Les observations de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité seront traitées dès que nous aborderons le chapitre consacré à Direction de l'Administration générale, des finances et des affaires culturelles. A la fin de l'examen du rapport de la Municipalité, j'ouvrirai une discussion générale sur la gestion et le rapport de la commission de gestion. Le vote sur les conclusions du rapport de la commission de gestion interviendra après l'examen des comptes 2016, conjointement avec le vote sur les conclusions du rapport de la commission des finances.

Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose donc de prendre le rapport de gestion. J'ouvre la discussion sur le chapitre 1 – Municipalité :

Chapitre 1 - Municipalité

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 – Conseil communal

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles

Les observations de la Commission de gestion concernent ce dicastère. Vous avez reçu ce soir et vous découvrez sur vos tables les réponses de la Municipalité à ces observations. Donc, je vous propose de prendre connaissance des réponses de la Municipalité. Je vais lire ces réponses.

Observation 1 Administration générale, finances et affaires culturelles Portefeuille d'assurances

Réponse de la Municipalité : la comparaison de primes d'assurances entre collectivités publiques, même si elles sont de taille similaire, est difficile. La comparaison est uniquement envisageable sur la base de polices d'assurance complètes et détaillées et non pas au regard de la prime uniquement. Les choix stratégiques, les franchises et les

risques particuliers sont autant de facteurs qui ont une incidence sur la prime. Bien que la collaboration entre les communes soit en général excellente, ces dernières ne sont pas nécessairement disposées à transmettre ces documents pouvant être qualifiés de sensibles.

J'ouvre la discussion sur l'observation et la réponse de la Municipalité.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

J'interviens simplement pour me demander s'il est opportun de nous relire chacune des remarques de la Municipalité puisqu'on les a reçues et par e-mail cet après-midi et sur nos tables ici. A mon avis, on a tout loisir d'avoir pris connaissance de ces éléments ou de les digérer par la suite sans avoir nécessairement la lecture in extenso de ces documents. Pour non seulement gagner un peu de temps et de fluidité dans les débats, je propose, si vous le souhaitez vraiment je le fais sous forme de motion d'ordre, que nous abordions uniquement les chapitres tel que vous avez proposé, ce qui englobe également et les vœux et les réponses aux vœux et les observations et les réponses aux observations. Merci.

La Présidente :

Je retiens volontiers votre proposition et je suis prête à m'y rallier.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Je ne partage pas du tout l'avis de M. Fague parce que, précisément, nous n'avons pas eu le loisir de lire ces réponses. Tout le monde n'est pas branché constamment sur son e-mail ni sur son iPhone et j'estime que vous avez choisi une excellente procédure pour que nous respections quand même un minimum d'informations démocratiques.

La Présidente :

Merci M. Kuonen. M. Fague, souhaitez-vous déposer une motion d'ordre ?

M. Sébastien FAGUE :

Oui, je la dépose formellement puisqu'il y a divergence sur l'interprétation de ce que vous menez dans les débats maintenant et je pense que ce n'est pas spolier le débat que d'aller un peu plus rapidement par rapport à ces éléments-là tel que j'ai exposé avant. Donc, formellement, je dépose une motion d'ordre pour que vous n'ayez pas à lire in extenso ces documents. Merci.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

J'ai l'impression que ça prend une certaine ampleur. Quand on parle de déni démocratique, je m'étonne un petit peu, sans être un grand spécialiste de votre règlement, même si j'ai participé au groupe de travail qui l'a révisé, d'abord qu'on traite ces observations en plénum parce qu'il n'y a rien dans le règlement qui stipule, à mon avis, que le Conseil doit statuer sur ces réponses aux observations. Alors, le minimum, c'est la motion d'ordre de M. le Conseiller Fague, mais j'ai l'impression qu'on est en train de faire quelque chose d'assez spécial sous prétexte qu'on a un président de la commission de gestion peut-être un peu novice.

La Présidente :

Je me suis référée dans la préparation de ce point de l'ordre du jour à l'article 117 de notre règlement sur les délibérations du Conseil communal. Il est mentionné que lorsque

la discussion concerne une observation, la votation porte sur l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité. Donc, d'après le Règlement, il n'y a pas de délibérations sur les vœux de la Commission ; en revanche, il y a délibération sur les observations et sur les réponses de la Municipalité. Je propose donc d'en revenir à la motion d'ordre de M. Fague et je la soumetts au vote. Alors, je vais soumettre au vote le fait de ne pas donner lecture des réponses de la Municipalité.

A une très large majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, il est décidé de ne pas donner lecture des réponses de la Municipalité aux observations de la commission de gestion.

Si je me réfère toujours à l'art. 117 al. 4 concernant la discussion des observations, il s'agit pour le Conseil de voter sur l'acceptation ou le refus de la réponse de la Municipalité. Je vous propose donc de voter sur la réponse de la Municipalité à l'observation n° 1.

La réponse de la Municipalité est acceptée à une large majorité avec un certain nombre d'abstentions.

**Observation 2 – Administration générale, finances et affaires culturelles
Cartes journalières CFF**

La parole n'est pas demandée.

La réponse de la Municipalité est acceptée à une large majorité avec quelques abstentions.

**Observation 3 Administration générale, finances et affaires culturelles
Dotation en personnel de l'Office de la population**

La parole n'est pas demandée.

La réponse de la Municipalité est acceptée à une large majorité avec quelques abstentions.

**Observation 4 Administration générale, finances et affaires culturelles
Gestion des subventions**

La parole n'est pas demandée.

La réponse de la Municipalité est acceptée à une très large majorité avec un avis contraire et quelques abstentions.

**Observation 5 Administration générale, finances et affaires culturelles
Gestion des participations**

La parole n'est pas demandée.

La réponse de la Municipalité est acceptée à une large majorité avec un avis contraire et quelques abstentions.

Nous avons fini de traiter les observations de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité. La discussion est toujours ouverte sur le chapitre 3 du rapport de gestion qui concerne la Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles.

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 – Direction des domaines, gérances et sports

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 – Direction des travaux et des services industriels

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 – Direction de l'urbanisme et de l'environnement

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 – Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique

La parole n'est pas demandée.

J'ouvre encore une discussion générale sur la gestion de l'exercice 2016 et le rapport de la commission de gestion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Je rappelle que le vote sur les conclusions du rapport de la commission de gestion interviendra après l'examen des comptes.

2.3 Préavis 15-2017 - Comptes année 2016

M. Richard PFISTER, président de la commission des finances :

Le préavis 15-2017 était parfait dans sa structure et dans sa clarté. La commission des finances vous a transmis son rapport qui a sorti les points essentiels de cet exercice sans répéter tout ce qu'il y avait dans cet excellent préavis.

Ma présentation de ce soir va donc être brève. Les comptes 2016, comme vous le savez, bouclent donc sur un déficit de CHF 3,4 mio malgré un bon respect du budget en ce qui concerne les charges – merci à la Municipalité – aidé par un recul marqué des charges d'intérêts, d'amortissement ainsi que des charges péréquatives, particulièrement lourdes en 2015. Ce déficit de CHF 3,4 mio provient notamment d'un recul inattendu des recettes fiscales : - CHF 7,8 mio par rapport au budget, - CHF 3 mio par rapport aux comptes 2015, de la poursuite des charges maîtrisable : + CHF 3,4 mio ou 6 % et en particulier des effectifs du personnel : + 4,7 ETP, majoritairement déjà approuvé par le Conseil, il est vrai. Il provient aussi de l'augmentation des charges liées aux soins à domicile et à la création de places d'accueil de jour.

Les choses étant définitivement acquises et la situation finale encore tout juste supportable, puisque la marge d'autofinancement se maintient juste en dessus de zéro, la commission des finances a approuvé ces comptes à l'unanimité et recommande au Conseil d'en faire de même. Ceci n'empêche pas qu'il faudra avoir l'œil ouvert pour la suite dès le prochain budget 2018. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Je remercie le Président et les commissaires pour le travail effectué. Je note que dans son rapport la commission des finances n'a pas formulé d'observation ou de vœu appelant une réponse de la Municipalité.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée. Je passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, je précise la manière dont nous allons procéder. J'ouvrirai d'abord la discussion sur le préavis municipal, puis sur la brochure « Analyses et commentaires », puis sur celle relative aux comptes 2016, chapitre par chapitre. Nous examinerons encore l'annexe des comptes 2016 de la CISTEP. Au terme de ces délibérations, nous passerons au vote sur les conclusions conjointes des rapports de la commission de gestion et de la commission des finances.

Un conseiller ou une conseillère est-il opposé à cette façon de faire ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc la discussion sur le préavis. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons dès lors à l'examen de la brochure intitulée « Comptes 2016 - Analyses et commentaires ». Nous allons procéder chapitre par chapitre.

Comptes 2016 – Analyses et commentaires

J'ouvre la discussion sur les pages blanches en chiffres romains.

Commentaire général – page I

La parole n'est pas demandée.

Boucllement des comptes 2016 – page II**M. Pierre LOTH demande la parole :**

L'addition dans les résultats comparatifs est très étonnante. On a deux chiffres : CHF 3,4 mio et CHF 900'000.- qui sont tous les deux précédés du signe moins et on en fait une addition bizarre avec le premier chiffre avec le signe moins et le deuxième chiffre avec le chiffre plus, contrairement à ce qui est indiqué. Donc, c'est une drôle d'addition qui nous est présentée. Normalement - CHF 3,3 mio et - CHF 900'000.- cela devrait faire - CHF 4 mio et des poussières. Là, au contraire, on retranche le deuxième chiffre du premier ; c'est très bizarre comme opération.

La Présidente :

Merci, M. Loth, pour votre remarque concernant ces résultats comparatifs au bas de la page II.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Je ne crois pas que ce soit l'arithmétique nouvelle. C'est assez perturbant, je vous le concède. En fait, c'est pour exprimer l'écart entre le déficit prévu au budget, y compris les crédits supplémentaires et le déficit réel dans les comptes. Cet écart, c'est la

différence entre les CHF 3,4 mio, si j'arrondis, et les CHF 924'000.- qui étaient le déficit budgété. Je ne sais pas si ça répond à peu près à votre préoccupation.

M. Loth répond spontanément par l'affirmative.

La Présidente :

D'accord. Y a-t-il d'autres remarques concernant cette page II ? Comme la discussion a été ouverte, je vais soumettre au vote cette page II « Boucllement des comptes 2016 ».

La page II est approuvée à l'unanimité.

Analyse du résultat des comptes 2016 – pages III et IV

La parole n'est pas demandée.

Boucllement des comptes 2016 – pages V et VI

La parole n'est pas demandée.

Dépenses d'investissements en 2016 – page VII

La parole n'est pas demandée.

Fonds de réserves, fonds divers – page VII

La parole n'est pas demandée.

Effectif du personnel communal fixe – pages VIII à XII

La parole n'est pas demandée.

Effectif du personnel régional – page XIII

La parole n'est pas demandée.

Je passe aux pages bleues de la brochure et rappelle qu'il s'agit là de diverses annexes pour informations.

Bilan détaillé – pages 1 à 11

La parole n'est pas demandée.

Comptes d'investissements détaillés – pages 12 à 37

La parole n'est pas demandée.

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation – pages 38 à 41

La parole n'est pas demandée.

Compte de fonctionnement par nature détaillé – pages 42 à 48

La parole n'est pas demandée.

L'examen de la brochure « Comptes 2016 – Analyses et commentaires » est achevé.

Je vous invite maintenant à prendre la brochure « Comptes 2016 » que nous allons également examiner chapitre par chapitre en suivant la table des matières.

Comptes 2016

Comptes de fonctionnement

1. Administration générale – pages 1 à 12

La parole n'est pas demandée.

2. Finances – pages 13 à 16

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments – pages 17 à 22

La parole n'est pas demandée.

4. Travaux – pages 23 à 31

La parole n'est pas demandée.

5. Instruction publique et cultes – pages 32 à 40

La parole n'est pas demandée.

6. Police – pages 41 à 44

La parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale – pages 45 à 48

La parole n'est pas demandée.

8. Services industriels – pages 49 à 53

La parole n'est pas demandée.

Récapitulation par chapitre – page 54

La parole n'est pas demandée.

Comptes de la STEP – pages 55 à 57

La parole n'est pas demandée.

Comptes de l'ORPCI – pages 58 à 59

La parole n'est pas demandée.

Bilan résumé – page 60

La parole n'est pas demandée.

Engagements hors bilan – pages 61 à 69

La parole n'est pas demandée.

Pages bleues

La Présidente :

Ce sont des pages pour information mais vous avez la possibilité d'intervenir pour faire des remarques ou poser des questions.

Charges et revenus par nature – pages 70 à 74

La parole n'est pas demandée.

Tableau évolutifs concernant les impôts – pages 75 à 78
La parole n'est pas demandée.

Tableau détaillé des bâtiments locatifs – pages 79 à 85
La parole n'est pas demandée.

Tableau détaillé des bâtiments administratifs – pages 86 à 96
La parole n'est pas demandée.

Tableau détaillé des bâtiments scolaires – pages 97 à 99
La parole n'est pas demandée.

Tableau des dépenses d'investissements – page 100 à 101
La parole n'est pas demandée.

Dépenses d'investissements 2016 à 2020 – pages 102 à 119
La parole n'est pas demandée.

Comptes 2016 de la CISTEP – STEP de Lausanne – Participation totale des communes : CHF 16'784'610,49 – Participation de Pully : CHF 83'988,95

La parole n'est pas demandée.

La Présidente :

Nous sommes arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion et les comptes 2016 et nous pouvons passer au vote final.

La commission de gestion conclut son rapport en vous invitant à

- approuver la gestion de l'exercice 2016 et donner décharge aux organes responsables.

La commission des finances conclut son rapport en vous invitant à :

- approuver les comptes 2016 et donner décharge aux organes responsables ;

- approuver les comptes 2016 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Les conseillères et conseillers communaux qui acceptent les conclusions des rapports de la commission de gestion et de la commission des finances sont priés de lever leur carton orange.

Les conclusions des rapports de la commission de gestion et de la commission des finances sont acceptées à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, je remercie la Municipalité, les chefs de services et l'ensemble de l'administration communale pour la qualité du travail effectué et la bonne gestion des affaires de la Commune tout au long de l'année passée sous revue, c'est-à-dire l'année 2016.

2.4 **Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)**

La Présidente de la CARI, Mme Nadia Privet, nous a transmis son rapport par écrit et les conseillères et conseillers communaux ont déjà pu en prendre connaissance. Il est dès lors inutile d'en donner lecture, mais je passe la parole à Mme Privet pour qu'elle puisse commenter son rapport. Mme Privet, vous pouvez le faire depuis votre place.

Mme Nadia PRIVET, présidente de la CARI :

Je ne vais pas reprendre la lecture du rapport annuel 2016-2017 de la CARI que vous avez reçu par courrier informatique. Celui-ci concerne la fusion des ORPC à l'état de projet de statuts. Je vais plutôt m'exprimer en qualité de nouvelle conseillère communale et tout aussi nouvelle présidente de la CARI. J'ai eu et j'aurai grand plaisir à honorer le mandat que l'on m'a confié au sein de la Commission des affaires régionales et intercommunales, dite CARI. Les membres de la Commission et les membres suppléants ont su, avec diligence et intelligence, examiner tous les points et les conséquences liés à la fusion des ORPC, ceci en un temps record, comme il est mentionné dans le rapport que vous avez reçu. J'ai pu apprécier leur disponibilité et bénéficier de leur aide lors de nos rencontres. Je relève aussi l'écoute et la disponibilité de notre municipal, Jean-Marc Chevallaz, ainsi que le soutien de Mme Corinne Brandt, commandante de l'ORPC Lausanne Est. Nous serons bientôt appelés à voter sur cette fusion qui sera présentée au Conseil. Mesdames, Messieurs, merci pour votre écoute.

La Présidente :

Merci Mme Privet. La discussion est ouverte. Quelqu'un a-t-il des questions à poser à Mme Privet ou des remarques ? Ce n'est pas le cas. Je clos donc la discussion sur ce rapport.

2.5 **Election du (de la) Président(e) pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018**

La Présidente :

Nous allons maintenant passer aux élections des membres du Bureau pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et nous commençons par l'élection du (de la) Président(e). J'attends une candidature.

Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

L'UDC a l'honneur de présenter la candidature de Mme Lena Lio, députée au Grand Conseil, conseillère communale depuis 2012, membre de la commission de gestion. Merci pour votre soutien.

La Présidente :

Merci Mme Mumenthaler. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas. Mme Lena Lio est donc élue tacitement, comme le permet notre règlement, et je l'en félicite.

Mme Lena LIO demande la parole :

Je suis très touchée par la confiance et le soutien que vous m'accordez aujourd'hui. Je vous en remercie très sincèrement. Je m'engage évidemment à faire tous les efforts nécessaires pour assumer avec rigueur et loyauté cette présidence que je prends un peu au pied levé, comme vous le savez. Pour cela, j'ai la chance de pouvoir compter sur l'appui sans faille des personnes expérimentées. Je me réjouis naturellement de

collaborer avec le Bureau de notre Conseil et de bénéficier de précieuses compétences qui s'y trouvent réunies.

La présidence du Conseil communal est aussi une tâche de représentation, autrement dit, des occasions exceptionnelles de rencontres. Je suis bien consciente que c'est une chance unique qui m'est offerte de nouer des contacts avec des personnes de milieux très variés dans notre commune ou au-delà. Je me réjouis énormément de cette opportunité même si je dois malheureusement commencer par décliner ma participation à la Fête du 1^{er} août en raison des conditions imprévues de mon élection à la présidence de ce conseil. Pour terminer, j'aimerais encore vous exprimer toute ma gratitude pour l'honneur que vous me faites. Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été qui commence aujourd'hui et je vous donne rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle année de travail enthousiaste au service de notre commune. Avançons ensemble et vive Pully ! Merci. (Applaudissements)

La Présidente :

Merci Mme Lio. Je me réjouis de vous transmettre prochainement le flambeau.

2.6. Election du (de la) 1er (1ère) Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

La Présidente :

J'attends une candidature.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

J'ai le grand plaisir, au nom du PLR, de vous présenter la candidature de Jean-Denis Briod pour le poste de 1^{er} Vice-Président. M. Jean-Denis Briod est l'actuel 2^{ème} Vice-Président et c'est tout naturellement qu'il va suivre le chemin qui le mènera, on l'espère, peut-être dans une année au perchoir. Mais, pour l'heure, nous vous invitons à soutenir sa candidature à la 1^{ère} vice-présidence. Je vous remercie. (Applaudissement)

La Présidente :

Félicitations à M. Jean-Denis Briod qui est élu tacitement 1^{er} Vice-Président.

2.7. Election du (de la) 2^{ème} Vice-Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

La Présidente :

J'appelle une candidature.

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Ce soir, l'Alliance du Centre vous présente la candidature de Robin Carnello. Robin Carnello est entré au Conseil il y a maintenant une année. Il a fait preuve d'une motivation exemplaire et il a un engagement sans faille par rapport à notre commune. Pour nous, c'est vraiment un privilège énorme. Je crois que vous avez eu l'occasion de faire sa connaissance et je me permets de dire que je crois que vous êtes tous convaincus que Robin Carnello sera un excellent 2^{ème} Vice-Président. Merci de soutenir sa candidature. (Applaudissements)

La Présidente :

M. Robin Carnello est élu tacitement sous les applaudissements du Conseil.

2.8. Election de deux scrutateurs(-trices) pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018**La Présidente :**

M. Richard Golay, vous avez la parole.

M. Richard GOLAY :

Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer Anne-Laure Thévoz qui est actuellement scrutatrice suppléante. Merci de soutenir sa candidature. (Applaudissement)

La Présidente :

Anne-Laure Thévoz est élue tacitement sous les applaudissements de l'assemblée. Je lance un appel à une deuxième candidature. Alors, à qui le tour ? Nous avons besoin de deux scrutateurs et scrutatrices. Pour la période 2017 – 2018, il est prévu qu'il y ait, selon l'accord passé entre les groupes, un scrutateur PS et un scrutateur Les Verts, donc la Verte a été élue. M. Yassin Nour ... ?

M. Yassin NOUR :

Il me semble qu'un parti ne peut pas avoir deux années de suite le même poste au Bureau. C'est pour ça qu'il n'y a pas de candidature pour le poste de scrutateur. Normalement, on devrait avoir un scrutateur suppléant puisque M. Hürlimann ...

La Présidente :

Non, alors là il y a une petite incompréhension dans la mesure où ce n'est pas la même personne qui peut exercer deux ans de suite la même fonction, mais vous avez toujours un scrutateur pour l'année prochaine.

M. Yassin NOUR :

Merci beaucoup. Alors, dans ce cas, le Parti socialiste présente la candidature de M. Pyrame JAQUET au poste de scrutateur et je le remercie. (Applaudissements)

La Présidente :

Voilà ! M. Pyrame Jaquet est élu tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

2.9. Election de deux scrutateurs(-trices) suppléants(-tes) pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018**La Présidente :**

Nous allons maintenant encore élire deux scrutateurs ou scrutatrices suppléant(-tes). En principe, pour le vote sur les scrutateurs, il faut que deux personnes soient présentées et ensuite leur élection est adoptée. Donc, je vais d'abord faire appel à deux candidatures pour respecter la procédure avant de déclarer les personnes élues.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature d'Alexandre Freise au poste de scrutateur suppléant. Il a déjà exercé cette fonction par le passé, il est tout à fait qualifié pour ce faire et on espère que vous soutiendrez sa candidature. Merci. (Applaudissements)

Mme Annie MUMENTHALER demande la parole :

L'UDC a l'honneur de présenter la candidature de Mme Anita Bonjour, grande habituée du Bureau du Conseil. (Applaudissements)

La Présidente :

Merci beaucoup. M. Alexandre Freise et Mme Anita Bonjour sont donc élus tacitement scrutateurs suppléants et nous les en félicitons sous les applaudissements de l'assemblée. (Applaudissements)

2.10 Propositions individuelles**2.10.1 Postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate déposé par Antoine Hürlimann, Parti socialiste, Dimitri Simos, Les Verts et Jean-Luc Duvoisin, Parti libéral-radical****La Présidente :**

Nous commençons avec le postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate déposé par Antoine Hürlimann, Parti socialiste, Dimitri Simos, Les Verts et Jean-Luc Duvoisin, Parti libéral-radical. J'invite les auteurs, au moins certains d'entre eux, à venir développer leur postulat.

M. Antoine Hürlimann :

Je ne vais pas vous lire le postulat qui vous a été envoyé dans les délais et, pour le plus grand plaisir de tous, je serai bref. Ce soir, notre conseil a l'occasion de se profiler en s'engageant dans une réflexion phare. A l'instar d'autres communes, comme Lausanne et Morges, notre Municipalité a répondu aux vœux de la commission de gestion en disant vouloir abandonner l'utilisation du glyphosate. En lui renvoyant ce postulat, le Conseil peut affirmer son soutien à cette démarche. Je vous demande, chers et chères collègues, de soutenir ce texte en le renvoyant à la Municipalité. Merci.

La Présidente :

Merci M. Hürlimann. J'ouvre la discussion sur le postulat. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Richard PFISTER demande la parole :

Je regrette vivement que nous tombions ce soir de nouveau dans cette mode qui veut éliminer des arsenaux disponibles, des instruments de travail qui favorisent et la productivité et lutte contre la pénibilité sous prétexte que des rumeurs courent comme quoi tel ou tel élément serait dangereux pour la santé, sans qu'aucune preuve, ces dernières années, n'ait pu être apportée. Demandez à l'OMS ! Personnellement, je suis aussi vigneron-récoltant et j'utilise deux fois par année une petite dose de glyphosate. Mon jus de raisin n'a jamais été déclaré impropre à la consommation à cause de ça. Donc, je vous demande de bien vouloir classer ce postulat.

M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :

Après avoir pris connaissance, cet après-midi, des réponses de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion, la question qui s'offre à vous ce soir est en fait toute simple : soit vous êtes de l'avis de la commission de gestion, l'avis du bon sens, en fait, l'avis d'une part grandissante de la population et manifestement l'avis de la Municipalité, et vous le démontrez en soutenant ce postulat, soit, par ailleurs, comme je viens de l'entendre, vous souhaitez implicitement continuer d'utiliser ces produits chimiques dans la culture de nos vignes et vous classez ce postulat. Je vous demande, en particulier à mes collègues de parti, de quitter le clivage gauche – droite. La gauche n'a pas le monopole de l'écologie. Votez avec votre âme et conscience et merci pour les générations futures. Merci.

Mme Muriel THALMANN demande la parole :

Je vous invite aussi à soutenir ce postulat. Il existe des alternatives au glyphosate, c'est connu. Le principe de précaution doit s'appliquer. Merci donc de soutenir ce postulat.

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

L'Alliance du Centre n'a pas participé à la mise en place de ce postulat. Néanmoins, je pense que des membres auraient suivi sur ce postulat. Les glyphosates, on le sait aujourd'hui, certes on a des études très claires qui prouvent cette présence et cette résilience de ces produits, pas seulement les glyphosates mais d'autres produits aussi. Il y a d'autres alternatives, biodynamique etc., on ne va pas entrer dans le sujet ce soir, mais je pense qu'il est très important, tous partis confondus et toutes sensibilités confondues, de passer à un autre mode d'exploitation de vignes et agricoles que des produits qui restent des dizaines et des dizaines d'années dans le sol, les nappes phréatiques, et dans la nourriture, le lait, la viande et tout ce qui s'en suit. Je vous prie d'appuyer ce postulat.

Mme Liliane MASSON demande la parole :

Il y a depuis un certain temps une vraie guerre contre l'industrie chimique et contre tous les produits efficaces qui sont utilisés tant pour la fabrication de certains outils et objets que pour la désinfection et autres. Alors, on participe impuissant à des poussées de gale et poux à l'école et nous n'avons plus de substances efficaces. Cela se répercute dans tous les domaines de la vie quotidienne. Alors peut-être que parfois des choses sont exagérées, mais il y a une vraie attitude visant à démolir, pratiquement, cette industrie chimique qui a apporté une évolution considérable de notre société. Nous sommes aujourd'hui dans une situation de bien-être grâce à la chimie aussi. Alors, je voudrais que l'on soit plus respectueux des données scientifiques et beaucoup plus parcimonieux dans les affirmations qui ne sont pas émotionnelles et qui doivent être très scientifiques et prouvées par des scientifiques et moins exclusives par rapport au progrès de l'humanité. Merci beaucoup.

M. Philippe DIESBACH demande la parole :

On voit que beaucoup de gens n'ont probablement pas lu la réponse aux vœux parce que la réponse est là-dedans. Pourquoi veut-on déposer un postulat alors que la réponse de la Municipalité est très claire : « Au vu de la polémique générée par ce produit, la direction de l'urbanisme et de l'environnement a décidé de renoncer à son utilisation dès le 1^{er} janvier 2018 ». Terminé ! Il n'y a plus à en discuter. La réponse, elle est là-dedans.

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Je voudrais justement répondre à cette interrogation par rapport au glyphosate qui nous est d'ailleurs revenue puisque c'est vrai qu'on a un timing assez particulier avec ce vœu de la commission de gestion et notre postulat. Le glyphosate, c'est la molécule la plus aspergée sur notre planète, avec 820'000 tonnes chaque année. Aujourd'hui, ce produit est au cœur d'un scandale sanitaire mais il laissera très vite sa place à un nouveau produit aux effets similaires. En vous proposant de passer à l'agriculture biologique, nous vous invitons à casser ce cycle et à rétablir un équilibre naturel dans nos parcelles. La culture de la vigne biologique ne nécessite pas d'engagement supplémentaire, la production n'est pas significativement plus faible. Cette culture est déjà soumise à des quotas restrictifs pour éviter la surproduction. L'incidence sur les finances communales ne sera donc pas négative. Au contraire, les consommateurs de bons vins sont sensibles à sa qualité. Et, à présent qu'ils sont avertis des substances aspergées sur les vignes, ils chercheront refuge vers des valeurs rassurantes. Tendons-leur les bras. La vigne est un symbole de notre commune. Ne laissons-pas la grappe de raisin de notre écusson s'entacher de produits chimiques. Je vous remercie.

La Présidente :

Merci, M. Simos. La parole n'est plus demandée. Nous allons passer au vote.

Ce postulat est renvoyé à la Municipalité à la majorité avec 25 avis contraires et 7 abstentions.

2.10.2 Réponse de la Municipalité au postulat « Un agenda 21 pour Pully » du conseiller Richard Golay

La Présidente :

Nous examinons maintenant la réponse de la Municipalité au postulat « Un agenda 21 pour Pully » du conseiller Richard Golay. L'auteur du postulat souhaite-t-il s'exprimer sur la réponse de Municipalité ?

M. Richard GOLAY :

Je remercie respectueusement la Municipalité pour sa réponse détaillée au postulat Agenda 21 déposée au nom du groupe des Verts. Nous respectons la décision de la Municipalité dans son choix de privilégier des actions ponctuelles plutôt qu'une action globale, même si nous ne partageons pas ce choix politique. Un des défauts reconnus d'actions ponctuelles est le manque de visibilité des actions entreprises auprès de la population mais également au sein de l'administration. Ce débat avait déjà eu lieu lors du postulat largement accepté « Pully – Cité de l'énergie » et dont le choix de l'approche globale est en train de porter ses fruits. La réponse au postulat Agenda 21 aura été, en tous cas, l'occasion de dresser un bilan des actions réalisées par notre commune qui sont tout à fait remarquables en comparaison avec d'autres communes vaudoises similaires. Je pense en particulier à la formation des cadres de notre administration, à l'usage de l'outil « Boussole 21 ». Nous souhaitons ici souligner que le contexte est en train d'évoluer suite à l'adoption par la Confédération, en septembre 2015, de l'Agenda 2030. Un outil adapté sera proposé ces prochaines années aux communes avec des indicateurs, un peu sur le modèle éprouvé du label Cité de

l'énergie. Pully aura donc l'occasion d'évaluer une nouvelle fois l'importance des synergies offertes par une approche globale. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci, M. Golay. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur la réponse de la Municipalité ? Ce n'est pas le cas.

2.11 Divers

2.11.1 Mme Anne SCHRANZ demande la parole :

Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

A la demande de Mme la Présidente et en attendant que le rapport sur l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) figure à l'ordre du jour du Conseil, selon les directives de la Cour des comptes, je me permets de vous le livrer brièvement cette année dans les divers.

La commune de Pully est bien représentée au sein de l'ASEL et c'est tout à fait normal. Elle compte deux municipaux au Conseil de direction, dont Jean-Marc Chevallaz qui en assure la présidence et sept représentants sur dix-neuf au Conseil intercommunal dont Alexandre Freise à la vice-présidence et moi-même à la présidence de la commission de gestion. Il faut rajouter que depuis hier, notre secrétaire, Bernard Montavon, assume également cette fonction au sein du Bureau de l'ASEL.

En 2016, le Conseil intercommunal s'est réuni deux fois. La première fois en juin pour étudier les comptes et le rapport de gestion de 2015 et la seconde fois en novembre pour étudier le budget 2017 et ceux découlant du début de législature, comme les compétences financières, le plafond d'endettement et les autorisations de plaider. Je vous donne quelques chiffres tirés des comptes 2016 adoptés dans la séance d'hier soir. Le résultat des comptes est de CHF 9'733'000.- et des poussières, soit 5,4 % de moins que le budget prévu, mais 1,6 % de plus que les comptes de 2015. Comme vous avez pu le voir dans nos comptes 2016, la participation de Pully est de CHF 6'433'605.- sur CHF 7'620'336.-, soit presque 85 % de la participation totale des quatre communes. Cela représente environ CHF 357.- par habitant. En conclusion et pour plus de détails, je renvoie toutes les personnes intéressées au site internet de l'ASEL qui présente tous les procès-verbaux des séances, tous les préavis et même les rapports de commissions. Merci de votre attention.

2.11.2 Mme Verena KUONEN demande la parole :

Parc de jeux du Port de Pully

Ma question s'adresse directement à la Municipalité et concerne le parc de jeux du Port de Pully.

De nombreux parents et de nombreux grands-parents ont, depuis un certain nombre d'années, apprécié ce parc de jeux et, vraiment, ils m'ont bien dit de dire à la Municipalité qu'ils trouvent ça juste exceptionnel. Par contre, ils regrettent que depuis le printemps il n'y ait plus ni de balançoires, ni de toboggans. La question est la

suivante : est-ce que la Municipalité envisage de remettre des balançoires et des toboggans ou bien ce projet serait malheureusement définitivement enterré ? Merci pour votre réponse.

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

C'est une très bonne question. C'est pour des raisons de sécurité qu'on a dû supprimer ce qu'on a démonté et on est à l'étude pour réhabiliter, réaménager cette place de jeux qui nous tient à cœur aussi.

2.11.3 M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :

Pully Sound Sound Festival

Vous avez sur les tables le flyer du Pully Sound Sound Festival, festival soutenu par la Municipalité que je remercie. Cela commence après demain, vendredi, pendant trois jours, vendredi, samedi, dimanche et je vous demande de venir faire un tour. Il y a beaucoup de choses qui sont gratuites, il y a des choses pour les enfants, il y en a pour tous les goûts. Je vous renvoie au flyer et je ne veux pas faire trop long. Je vous remercie si vous passez et bonne fin de semaine.

2.11.4 Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :

Répertoire des immeubles communaux

Mesdames, Messieurs les Conseillers, au nom de la Municipalité, j'ai le plaisir de vous informer que nous avons établi un nouveau répertoire de tous les immeubles de la commune de Pully. Ce nouveau répertoire contient les numéros de parcelles, les surfaces, les estimations fiscales – lorsque nous payons un impôt foncier, c'est-à-dire pas les bâtiments administratifs mais les immeubles privés – il y a également l'état locatif actuel de chaque immeuble avec sa situation sur une photo de plan et aussi une ortophoto. Ce répertoire existait déjà mais il a été amélioré, non seulement dans son aspect, dans sa présentation mais également dans les informations qu'il donne.

Nous avons l'intention de vous transférer à tous, par voie électronique, ce document. Vous avez donc la possibilité de l'avoir par mail mais si vous souhaitez une version papier du document et que vous en avez réellement besoin – je dis ça pour éviter les déchets excessifs – vous pouvez vous servir d'un document papier à la sortie de la salle. Je vous souhaite bien du plaisir dans la prise de connaissance de ce document dont nous sommes assez contents et qui constitue un nouvel outil utile et bien pour la Commune.

2.11.5 Mme Valérie BORY BEAUD demande la parole :

Pully-Plage

C'est un divers aquatique. Je voudrais remercier la Direction des domaines, gérances et sports d'avoir ouvert la piscine sur le lac, avec une surveillance par un maître-nageur. Pully-Plage mérite désormais pleinement sa dénomination. Merci.

2.11.6 Mme Simone COLLET demande la parole :

Aménagements floraux

Je tiens également à exprimer une gratitude. Chaque jour, les habitants et les visiteurs qui entrent en ville sont accueillis, vous êtes d'accord, par de magnifiques ronds-points fleuris. Et il en va de même au Port et dans chaque lieu, et ils sont nombreux, où les jardiniers de Pully sont à l'œuvre. C'est un réel privilège que de pouvoir admirer ces splendeurs fleuries et ces subtils arrangements colorés. La qualité du travail effectué par les artistes-jardiniers représente à mon avis, sans conteste, l'un des atouts de notre Ville et mérite notre gratitude. De tels efforts doivent être salués. Merci. (Applaudissements)

2.11.7 M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

Festival Lavaux Classic

Je profite aussi de faire un petit coup de pub puisque demain commence le Festival Lavaux Classic. Je vous invite à aller voir sur internet le programme de ce festival magnifique dont le thème est lié à l'immigration. C'est un festival qui est soutenu par la plupart des communes de Lavaux. Il y a un festival off absolument magnifique dont la programmation a été faite par un Pullièran aussi. Alors, joignez-vous à ce festival de musique classique. Vous êtes toutes et tous les bienvenus. Je vous remercie et je transmettrai vos félicitations à l'équipe des jardiniers. Merci.

2.11.8 Discours de fin de présidence de Mme Anne VIREDAZ FERRARI, Présidente

La Présidente :

La parole n'est plus demandée. Il est donc temps pour moi de prendre congé.

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le mandat que le Conseil m'a octroyé l'an dernier prendra fin prochainement, le 30 juin 2017. Il est temps pour moi de prendre congé de vous en tant que Présidente du Conseil communal. En dirigeant les débats de cette assemblée, j'ai eu le grand plaisir, chers collègues, de voir de face vos visages attentifs tout au long des neuf séances que nous avons tenues, en comptant la séance constitutive du 30 juin 2016. Dès la rentrée de septembre, je rejoindrai les rangs de mon groupe au fond à gauche de la salle et c'est non sans nostalgie que je contemplerai à nouveau vos nuques et vos dos. Quand je repense au 30 juin 2016, quand le Préfet a procédé à mon élection, ce moment me paraît à la fois si proche et si lointain. Proche parce que les jours et les mois se sont enchaînés à une vitesse folle, et si lointain parce que dans l'intervalle j'ai vécu tant d'expériences et de rencontres enrichissantes et d'événements marquants.

L'année politique a commencé en douceur par de grandes vacances, ce qui, en tant qu'enseignante, n'était pas pour me déplaire. La longue pause estivale n'a été interrompue que par les agréables festivités musicales et patriotiques autour du 1^{er} août. Je n'oublierai pas la diane très matinale ce jour-là et l'ambiance si particulière de Pully qui s'éveille lorsque j'ai sillonné ses rues en petit train avec les musiciens du Corps de musique. En automne, les affaires ont démarré tranquillement, agrémentées d'un beau

voyage en Alsace qui m'a permis de découvrir Obernai en compagnie de la Municipalité et des représentants des sociétés locales. Ensuite, jusqu'à Noël, les séances du Conseil se sont enchaînées normalement, avec des ordres du jour plus ou moins fournis. Le Conseil est sorti de son hibernation en mars, et, depuis fin avril, tout s'est brusquement accéléré. De nombreux projets ont mûri et ont été soumis au Conseil. De plus, deux week-ends électoraux intenses ont largement occupé le Bureau. Le rythme de l'année politique est très similaire à celui de l'année scolaire. Tout se précipite dans les derniers mois et, ces dernières semaines, il m'a fallu parfois jongler de manière assez acrobatique entre deux de mes occupations favorites : l'enseignement et la politique.

J'aimerais terminer par les remerciements, à vous d'abord, chers Conseillères et Conseillers communaux qui m'avez fait confiance et élue à la présidence du Conseil. Ce fut un honneur et un privilège de représenter le Conseil en maintes occasions. Grâce à vous, j'ai eu l'occasion de participer à toutes sortes d'événements et de rencontrer une multitude de personnes qui s'engagent et s'investissent sans compter pour que vive Pully sur le plan social, culturel et sportif. Souvent, leurs activités et leurs manifestations ne sont pas assez connues de tous les Pulliérans et je pense qu'un effort important reste à faire dans le domaine de la communication. Je tiens à remercier aussi la Municipalité, le secrétaire municipal et le responsable du Greffe pour leur appui, leurs réponses et leurs bons conseils lorsque je les ai sollicités.

Je remercie tous les membres du Bureau, avec qui ce fut un plaisir de collaborer tout au long de l'année. Nous avons aussi passé de très bons moments ensemble après nos séances qui ont permis de tisser des liens bien au-delà des clivages politiques. Je remercie enfin tout spécialement Bernard Montavon, le secrétaire du Conseil, pour la qualité de son travail, sa disponibilité et sa bonne humeur. Nos échanges par mail, sms ou téléphone ont été presque quotidiens, souvent jusque tard dans la soirée. Nous avons fait nos premières armes ensemble, ce qui nous a valu quelques surprises, quelques moments de stress intense, mais aussi de franches rigolades qui resteront des souvenirs mémorables.

Je passerai prochainement la main à Lena Lio. Je lui souhaite d'éprouver, tout comme moi, beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de cette fonction de présidente du Conseil. A Lena et à vous toutes et tous, chers Conseillères et Conseillers communaux et Conseillers municipaux, je vous souhaite un très bel été et une excellente année politique 2017 – 2018. (Applaudissements nourris)

Merci beaucoup pour vos applaudissements. Il est 20h40, l'heure de mettre un terme à cette séance et de nous rendre sur l'Esplanade pour le repas. Je vous souhaite à toutes et tous un bel été et vous rappelle la prochaine séance ...

... M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole.

La Présidente :

Je vous laisse la parole, M. le Syndic, j'allais trop vite.

2.11.9 Discours de M. Gil REICHEN, syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, J'essaierai d'être assez bref puisque nous voici à cette dernière séance de votre Conseil, Mesdames et Messieurs, avant une pause estivale sans doute méritée et une température qui n'est pas habituelle pour une fin de mois de juin.

Vous le savez, cette séance de juin présente quelques aspects immuables telle que la discussion du rapport de gestion et des comptes de l'année précédente présentés par la Municipalité, mais aussi un passage de témoin, le renouvellement de la présidence de votre Conseil, couperet inéluctable qui marque certes la fin d'un règne mais de manière heureusement moins tranchante que la célèbre guillotine. Madame Anne Viredaz cédera donc sa place au 30 juin prochain, mais en douceur et sans perdre la tête, ce que personne ne lui souhaite, bien sûr. Cette séance est aussi marquée par une tradition dont l'origine reste obscure, une coutume qui veut que le syndic adresse quelques mots à votre conseil et à sa présidente sortante en particulier sur un ton assez libre, mais toujours dans le plus grand respect de la fonction et de la personne. Fidèle à cette tradition, je m'exécute devant vous, si vous me permettez cette expression sans rapport avec ma précédente allusion à la guillotine.

Madame Anne Viredaz est entrée au Conseil en 2011 et a été désignée 2^{ème} Vice-Présidente le 25 juin 2014 puis confirmée 1^{ère} Vice-Présidente le 24 juin 2015 pour enfin accéder au trône suprême, à la présidence de votre Conseil lors de la séance d'installation des nouvelles autorités par le Préfet le 30 juin 2016. Madame la Présidente a donc eu le privilège, mais aussi la difficile mission d'ouvrir cette nouvelle législature avec, en plus, un secrétaire du Conseil tout neuf et qui devait, lui aussi, découvrir les ficelles du métier. Et commencer par une séance d'installation des autorités n'est certainement pas l'entrée en matière la plus tranquille qu'il soit. Mais ceci ne semble pas vous avoir perturbée outre mesure, Madame la Présidente, et peut-être que votre formation et votre parcours professionnels y sont pour quelque chose.

Licenciée en science politique de l'Université de Lausanne, vous obtenez ensuite un diplôme de traductrice à l'Université de Genève puis un master en administration publique de l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique de l'Université de Lausanne, l'IDHEAP auxquels vous ajoutez encore des formations en études urbaines et enfin, en 2010, un diplôme d'enseignante de la formation professionnelle. Vous exercez différentes activités au sein de la section suisse d'Amnesty International, puis vous occupez différentes fonctions au sein de l'administration de la Ville de Lausanne pour vous orienter ensuite vers l'enseignement, profession que vous exercez encore comme enseignante en culture générale auprès des apprentis de l'EPSIC, l'Ecole professionnelle de Lausanne. Un parcours qui, sans aucun doute, donne une base solide pour gérer un conseil communal qui, quelques fois, peut probablement s'apparenter à une classe d'adolescents relativement turbulents.

On le sait, quel que soit le parcours personnel, les personnes qui accèdent à la présidence du Conseil communal sont souvent attendues au virage, comme on dit, et les premiers pas dans leur nouveau rôle se font sous le regard aiguisé et attentif de l'assemblée. La manière dont le caractère et la personnalité de la Présidente désignée s'accommoderont des exigences de rigueur et de fermeté nécessaires à la conduite des débats laisse ainsi planer une forme de suspens sur les premières séances du Conseil.

Mais, avec Anne Viredaz, le suspens n'a pas duré. Un parcours net et sans bavure, huit séances sans compter l'installation des autorités, vingt-cinq préavis de la Municipalité, un peu plus de CHF 19 mio de crédits votés, une série de postulats et interpellations diverses traités. Si votre maîtrise y est pour beaucoup, je sais, sans fausse modestie, c'est évident pour beaucoup d'entre vous, que cette sérénité est sans doute aussi due à la grande qualité des propositions de la Municipalité, Municipalité qui aurait pu, par exemple, pour animer le débat du 2 novembre dernier, proposer une hausse massive du taux d'imposition, ce qui assurément aurait eu un autre effet sur la séance que la sympathique tentative de baisser l'impôt sur les chiens, mais il est sans doute préférable de ne pas plaisanter avec un sujet aussi sérieux que notre fiscalité.

Aux débats du Conseil se sont ajoutés les multiples représentations dans les manifestations qui jalonnent une année de vie pulliérane, par exemple les silent discos dont vous êtes, paraît-il, devenue adepte. Mais aussi dans un domaine moins festif : la direction du bureau électoral pour le dépouillement des votations et des élections. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous dois une confiance : ces présidentes et ces présidents qui maîtrisent, c'est bien. Rien à dire. Il faut s'en réjouir pour la qualité de vos débats et de vos séances, mais, en même temps, comme dirait le président Macron en France voisine, et qui a l'air de faire des émules jusque dans notre Conseil, en même temps, pour mon propos de fin juin, c'est une autre affaire. Comprenez-moi, je dois pouvoir construire un texte sur les imperfections, sur les glissades plus ou moins contrôlées, voire sur quelques bavures, sur les formules qui resteront dans l'histoire du Conseil à défaut d'être couronnées du Prix Champignac, en un mot, il me faut de la matière première. Ainsi, la perfection est à mon intervention ce que le hamburger est au végétarien, ce que le calme plat est au navigateur du Bol d'Or ou ce que l'araucaria est au singe. Il y a une véritable incompatibilité. Je lance donc aux futurs élus à ce perchoir, Mme Lio, je vous regarde, un vibrant appel à l'approximation et à l'improvisation.

Malgré cela, c'est sans aucune réserve que j'ai le plaisir, Madame la Présidente, chère Madame, de vous adresser les plus sincères remerciements de la Municipalité pour cette année passée à la présidence du Conseil communal et pour la qualité de la collaboration instaurée, tant avec l'Exécutif qu'avec les collaborateurs de l'administration. Et comme vous l'avez dit vous-même, en remettant votre mandat, vous retrouverez les rangs du Conseil, une autre vision des conseillers, certes, mais aussi le droit de vous exprimer librement. Vous en ferez sans aucun doute bon usage dans les débats à venir. Je vous souhaite une bonne continuation. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

Merci beaucoup, Monsieur le Syndic.

Le Syndic remet ensuite à la Présidente l'assiette traditionnelle pour la présidence et la félicite. La Présidente l'en remercie. (Applaudissements)

La Présidente :

Merci beaucoup, Monsieur le Syndic, pour cet hommage.

Nous sommes, cette fois-ci, vraiment arrivés à la fin de la séance.

Il est 20h45. Donc, il est temps de nous rendre sur l'Esplanade pour le repas et je vous souhaite à toutes et tous un très bel été et vous rappelle que la prochaine séance du Conseil est fixée au 27 septembre 2017 à 20h00. Merci. (Applaudissements)

La Présidente :

Le secrétaire :

Anne Viredaz Ferrari

Bernard Montavon